



HAL
open science

L'Assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture (APPCA) et la vulgarisation au début des années 1950 : une institution à la conquête d'une nouvelle légitimité ?

Mélanie Atrux-Tallau

► To cite this version:

Mélanie Atrux-Tallau. L'Assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture (APPCA) et la vulgarisation au début des années 1950 : une institution à la conquête d'une nouvelle légitimité ?. *Ruralia : revue de l'Association des ruralistes français*, 2007. hal-01888791

HAL Id: hal-01888791

<https://hal.science/hal-01888791>

Submitted on 5 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture (APPCA) et la vulgarisation au début des années 1950 : une institution à la conquête d'une nouvelle légitimité ?

Mélanie Atrux



Édition électronique

URL : <http://ruralia.revues.org/1841>

ISSN : 1777-5434

Éditeur

Association des ruralistes français

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2007

ISSN : 1280-374X

Référence électronique

Mélanie Atrux, « L'Assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture (APPCA) et la vulgarisation au début des années 1950 : une institution à la conquête d'une nouvelle légitimité ? », *Ruralia* [En ligne], 21 | 2007, mis en ligne le 31 décembre 2011, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://ruralia.revues.org/1841>

Ce document a été généré automatiquement le 30 septembre 2016.

Tous droits réservés

L'Assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture (APPCA) et la vulgarisation au début des années 1950 : une institution à la conquête d'une nouvelle légitimité ?

Mélanie Atrux

- 1 Le choix d'un sujet de recherche portant sur l'histoire de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ¹ de 1924 à 1974 était initialement motivé par la volonté d'éclairer un processus de consultation complexe, allant du local au national, et vice-versa, par les apports d'une étude prosopographique du vaste groupe d'individus impliqués dans cette histoire, membres et présidents de chambres d'agriculture. On ne peut s'interroger sur le rôle de ces corps intermédiaires se mouvant dans la galaxie des organisations professionnelles agricoles du 20^e siècle en négligeant les considérables apports d'une historiographie féconde. L'intérêt des grandes synthèses ² et des œuvres des historiens tenants d'une histoire économique et sociale ³ ou des adeptes de l'histoire politique ⁴ n'est plus à démontrer. Ce sont cependant les sociologues, dans la foulée d'Henri Mendras ⁵ ou autour de l'INRA ⁶, qui ont investi ce champ, notamment dans les années 1960 et 1970, « à une date où le 20^e siècle était tacitement laissé aux "sciences sociales du présent" » ⁷. Les travaux les plus complets concernant les organisations professionnelles agricoles ont ainsi longtemps été à mettre à l'actif des politistes et des sociologues : dans notre optique notamment, l'apport de Sylvain Maresca sur les dirigeants ⁸ et celui de Pierre Muller dans son approche dynamique de l'administration de l'agriculture ⁹ sont capitaux. La proximité chronologique du sujet incite également à ne pas écarter les questionnements des historiens du très contemporain ¹⁰, ainsi qu'à ne pas mépriser les écrits relevant du « discours autochtone » ¹¹, particulièrement nombreux en ce qui touche à l'histoire des organisations agricoles du 20^e siècle.

- 2 Les ouvrages et articles traitant de l'APPCA et des chambres d'agriculture sont rares parmi les études universitaires¹². Les protagonistes de leur histoire font toutefois des apparitions fréquentes dans des ouvrages traitant d'autres organisations¹³, tandis que l'APPCA en tant qu'institution est présente notamment dans des études concernant la gestion des politiques de développement¹⁴. Mais acteurs et actions sont alors déconnectés, et c'est pour pallier cette tendance qu'il a été fait appel à d'autres champs épistémologiques. Les travaux d'histoire des institutions, concernant notamment les instances consultatives¹⁵ ou les organismes consulaires¹⁶, sont ainsi dynamisés par la lecture des travaux de sociologie des organisations nés dans le sillage de Michel Crozier et Erhard Friedberg, ainsi que de Lucien Nizard¹⁷, ou de sociologie de l'innovation¹⁸. Enfin, cette histoire de l'APPCA et des chambres d'agriculture s'inscrit dans le droit fil d'une histoire des élites. Nourrie des travaux de Pierre Bourdieu et de ses héritiers¹⁹, celle-ci se veut résolument sociale et combine idéalement approche prosopographique et approche localisée²⁰.
- 3 Par rapport à ce que serait une étude prosopographique idéale, bien des aspects ont été négligés dans la nôtre, du fait de l'inadéquation entre le cadre de l'étude et des sources dispersées dans les départements. Ainsi, patrimoines, fortunes, parenté, alliances, ne sont abordés que de manière ponctuelle, sans possibilité de générer une vision d'ensemble solide et fondée sur les rigoureuses méthodes de l'histoire sociale. Son intérêt n'a cependant pas été omis, les références aux œuvres et aux idées de ceux qui l'ont pratiquée en attestent, ainsi que le souci de l'ancrage dans le temps long et une vision des réseaux sociaux loin des statistiques et non cantonnée aux relations professionnelles. Il a été décidé de « faire feu de tout bois » : notices biographiques, nécrologies et éléments épars recueillis dans la correspondance et dans la presse sont venus enrichir une base de données de quelque 8 800 fiches, reconstituant les parcours de la presque totalité des membres des chambres d'agriculture entre 1927 et 1974. Nous avons choisi surtout de tenter de tirer parti d'une source peu exploitée jusqu'alors, soit les annuaires ou guides de l'agriculture, ancêtres de l'actuel *Dic-Agri*, sans oublier les précieux annuaires des chambres d'agriculture publiés après chaque élection dès 1955, ainsi que de nombreuses listes, publiées dans le *Journal officiel* ou plus informelles. Loin de suffire à reconstituer finement les itinéraires de tous les individus, cette approche a permis de définir une série de « jalons » plus ou moins significatifs, par lesquels l'itinéraire d'un dirigeant peut partiellement être éclairé. L'APPCA en 1952 – au sens restreint d'assemblée de présidents départementaux, soit 90 présidents de chambres d'agriculture – apparaît ainsi d'abord au travers des appartenances passées et présentes des individus qui la constituent.
- 4 D'après la loi du 3 janvier 1924, les chambres départementales d'agriculture sont « auprès des pouvoirs publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription »²¹. Ce texte ne prévoyait pas l'existence d'un organisme au niveau national : c'est à Joseph Faure, sénateur et dirigeant de la fédération des associations agricoles corréziennes (AAC), considéré comme le « père des chambres d'agriculture »²², que revient l'initiative d'une réunion informelle des présidents de chambres d'agriculture, organisée à Paris le 24 octobre 1927, quelques mois après l'installation des premiers membres élus dans les départements. Dès lors l'APCA est née, mais il lui reste à s'inventer un rôle. La mission consultative est mise en avant dans les années 1930 : l'assemblée rassemble les vœux des chambres départementales et occupe ses séances bi-annuelles à la présentation de longs rapports, à la rédaction et au vote de vœux soumis aux pouvoirs publics. C'est cette fonction qui lui est reconnue en 1935, quand le

gouvernement de Pierre Laval entérine l'existence d'une assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture (APPCA), établissement public, « qui est, auprès des pouvoirs publics, l'organe consultatif et représentatif des intérêts généraux et spéciaux de l'agriculture métropolitaine »²³. L'onction législative ne résout cependant pas tous les problèmes de l'institution, qu'une création tardive oblige à négocier avec les autres organisations professionnelles agricoles, notamment les syndicats agricoles et leurs centrales, qui ont quarante ans d'antériorité. La suppression de l'APPCA en décembre 1940, quand s'organise la Corporation paysanne, met un coup d'arrêt à une histoire encore balbutiante.

- 5 À la Libération, les chambres d'agriculture, qui se sont réunies jusqu'en 1943 dans bien des départements, n'existent plus²⁴ : elles ne reprennent vie qu'à la fin de l'année 1948²⁵. L'avis du conseil d'État du 17 mai 1949 leur reconnaît une existence légale²⁶. Les signes de ce que « l'utilité de leur résurrection n'était pas, après la guerre, évidente pour tout le monde »²⁷, sont nombreux : on remarque le silence de la presse agricole à ce propos, l'opposition manifeste de la Confédération générale de l'agriculture (CGA), mise sur pied dans la clandestinité, et de sa puissante branche syndicale la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), mais aussi le refus de l'assemblée nationale de voter les crédits nécessaires à l'organisation d'élections, le 23 décembre 1950²⁸. Dès la fin du mois de juin 1949 toutefois, le président de la FNSEA, Eugène Forget, déclare : « notre devoir n'est plus, selon moi, de réclamer sans espoir le maintien en sommeil des chambres d'agriculture, mais de pénétrer en leur sein et d'essayer de les conquérir »²⁹. De même, en juillet, la CGA est amenée à considérer « que si les pouvoirs publics estiment utile l'existence d'un organisme habilité à recueillir des fonds publics en vue d'orienter le progrès agricole »³⁰, il importe de repenser la question de leur réapparition. Un accord est signé le 8 février 1951, qui codifie les rapports entre l'APPCA et les organisations syndicales, établit notamment que les chambres d'agriculture « ne se prononceront sur les demandes de renseignements et avis dont elles seront saisies par les pouvoirs publics qu'après avoir consulté les groupements agricoles intéressés ; [et qu'elles] orienteront leurs activités vers l'étude et la réalisation de projets d'intérêt général tel notamment : l'éducation professionnelle, le progrès technique, l'équipement individuel et collectif de l'agriculture »³¹.

L'APPCA en 1952

Une institution profondément renouvelée

- 6 Dans tous les départements français, des élections sont organisées en février 1952, pour la première fois depuis 1939 : sur 1962 membres élus, 504, soit 26 % environ, sont des membres sortants, reconduits dans leurs fonctions plus de treize ans après la précédente consultation des électeurs et par-delà la période de l'Occupation, la suppression des chambres d'agriculture, la mise en place de la Corporation paysanne, sa liquidation, l'organisation des nouvelles structures professionnelles de la Libération, et enfin la refondation des chambres d'agriculture et de l'APPCA. Les trois quarts des membres sont donc des nouveaux venus : renouvellement important, sans précédent dans l'histoire des chambres d'agriculture dont la moitié des membres de 1939 étaient élus depuis les premières élections de 1927, mais mâtiné du souci plus ou moins affirmé suivant les départements de maintenir des « anciens » sur les listes. Les chambres des Alpes-

Maritimes et du Lot sont les deux seules à être renouvelées intégralement, tandis que plus de 40 % des membres de 1939 sont réélus en Eure-et-Loir, Indre, Maine-et-Loire, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Seine, Seine-Inférieure, Tarn-et-Garonne et Haute-Vienne. Entre février et mai 1952, une session au moins est organisée dans chaque département, et on procède à l'élection des membres du bureau. 60 départements sur 90 voient arriver à leur tête un nouveau président : en apparence au moins, le groupe des présidents formant l'APPCA incarne un compromis entre stabilité et bouleversement.

- 7 Le renouvellement s'accompagne d'un net rajeunissement, la moyenne d'âge passant de 71 ans en 1951 à 57 ans en 1952. Les plus âgés des présidents ne sont cependant pas tous écartés : on compte certains de ces « "monstres sacrés" de l'agriculture, c'est-à-dire des responsables professionnels souvent âgés, de grande expérience au plan régional voire national [qui] se tiennent en marge des grandes décisions, mais pas tout à fait au dehors », tel Jean-Baptiste Martin, 90 ans, président de la chambre d'agriculture de l'Indre depuis 1931, président-fondateur de la mutuelle agricole tourangelle³², qui incarne à la perfection ce type du dirigeant agricole souvent présenté de façon posthume comme étant à l'origine de toute l'arborescence des organisations professionnelles agricoles de sa région, un fondateur *ex-nihilo*, prosélyte et gestionnaire à la fois³³. Ainsi, selon Jean-Pierre Prod'homme, opposer jeunes et vieux dirigeants n'a guère de sens puisque « dans une certaine mesure, les *leaders* en place sont une émanation de ces anciens et leur liberté d'action est partiellement bridée par la discrète présence de ceux-ci »³⁴. Les moyennes sont de fait peu significatives, tandis qu'une partition en termes de génération apparaît plus éclairante. Onze présidents, soit 12 %, ont plus de 70 ans en 1952 et sont donc parvenus à l'âge des responsabilités avant la Première Guerre mondiale : ils ont connu le mouvement de développement exponentiel des syndicats et des coopératives, ils ont vécu les contrecoups des crises phylloxériques, le développement des caisses locales, puis régionales, de crédit agricole, la loi Viger de 1900 sur les assurances mutuelles, autant de « faits dateurs de génération »³⁵ à considérer. Une quarantaine de présidents, soit 44 %, a entre 55 et 70 ans : les plus jeunes sont arrivés à l'âge adulte entre 1913 et 1918, et ont donc vécu la guerre en tant qu'appelés potentiels. Ils ont commencé leur carrière dans les années 1920 et 1930, à l'heure où sont créées les chambres d'agriculture, dans une atmosphère largement dominée par la crise économique et par la question du marché du blé d'une part, des assurances sociales, d'autre part. Enfin, une troisième génération peut être identifiée dans le groupe de 36 présidents qui ont moins de 55 ans, qui n'ont vécu la Première Guerre mondiale que comme enfants ou adolescents, qui ne peuvent être parvenus aux responsabilités que vers la fin des années 1930.
- 8 Concentrons-nous d'abord sur les mandats détenus au cours de la période mouvementée qui court de 1939 à 1952³⁶. En partant à rebours, on constate que 39 % des présidents de 1952 appartenaient à la FDSEA de leur département en 1951, dont 21 (soit 23 %) en étaient les présidents. Treize des présidents qui siègent à Paris le 22 avril 1952 étaient membres du conseil fédéral de la FNSEA en 1947. 33 présidents sur 66, soit un sur deux, ont été identifiés parmi les membres des FDSEA en 1946, alors que seuls 14 l'étaient dès les premières élections de 1945. Plus massive a été la participation des présidents aux structures de la corporation paysanne : en 1944, 48 d'entre eux (soit 53 %) appartenaient à l'union régionale corporative agricole (URCA) de leur département, dont seize en tant que syndic régional et douze en tant que syndic régional adjoint – soit donc 31 % aux postes dirigeants. 46 des présidents de 1952 étaient syndics corporatifs dans leur commune de résidence en août 1943. 40 étaient membres de l'URCA dès sa constitution, soit, suivant les

départements, entre la fin de l'année 1941 et le début de l'année 1943 : dix en étaient syndics régionaux et onze syndics adjoints – soit 23 % aux postes dirigeants. Quatre d'entre eux ont été nommés pour siéger à la fois au sein de la commission de l'organisation corporative paysanne et du conseil national de Vichy, en janvier 1941. Enfin, si seuls 8 présidents de 1952 sur 90 occupaient déjà cette fonction en 1939, 12 autres étaient membres du bureau dès cette date, et 32 appartenaient alors à la chambre en tant que simple membre : ainsi, 58 % des présidents constituant l'APPCA en 1952 ne sont pas nouveaux venus dans l'institution, du moins au niveau départemental. D'une façon générale, l'« ancienneté » des présidents est très largement supérieure à celle de l'ensemble des membres des chambres d'agriculture³⁷ et cette délégation aux anciens de l'institution amoindrit considérablement l'effet du renouvellement des chambres dans le cénacle de l'APPCA. De même, si 17 % des membres de chambres d'agriculture de 1952 étaient membres de l'URCA à sa constitution, ils représentent plus de 44 % au sein de l'ensemble des 90 présidents formant l'APPCA.

- 9 Les 38 autres présidents (soit 42 %) ont été élus pour la première fois en 1952 et deviennent présidents dans la foulée. Ce constat pose la question de leur légitimité, laquelle n'a pu être acquise au sein d'un *cursus honorum* interne à l'institution, au gré de l'accession aux fonctions de secrétaire, de vice-président, de délégué suppléant, étapes supposées d'une ascension idéale-typique qui reste théorique. Si cette légitimité a été acquise hors des chambres, quelles sont les fonctions qui peuvent être considérées comme les sésames de l'institution ? Deux sur trois ont eu des responsabilités dans la Corporation paysanne : au sein de l'URCA dès sa constitution pour huit d'entre eux, après son renouvellement de 1943-1944 pour sept autres, en tant que syndic corporatif local uniquement pour neuf autres. Tous sauf un ont exercé d'importantes fonctions dans les organisations professionnelles agricoles depuis 1945 : si seuls huit d'entre eux sont recensés dès la constitution des comités départementaux d'action agricole, des FDSEA de 1945 ou des unions départementales de la CGA en 1946, une douzaine (32 %) apparaissent parmi les membres des bureaux ou conseils d'administration des FDSEA dès février 1946, et cinq sont à la tête de structures nationales spécialisées affiliées à la CGA en 1947. Douze autres ne nous sont connus qu'à partir de 1951, au sein de la FDSEA pour cinq d'entre eux, mais aussi, à parts égales, dans les organisations du crédit, de la mutualité, de la coopération et des organismes spécialisés.
- 10 72 présidents sont recensés dans le *Guide national de l'agriculture* publié en 1951-1952³⁸ : outre les 35 présidents qui sont membres de la FDSEA, 25 détiennent un mandat de premier plan au sein d'une des importantes coopératives du département, voire de très grosses coopératives interdépartementales, 18 sont à la tête de l'union départementale de la CGA – dont les deux tiers « tiennent » aussi la FDSEA –, onze président la caisse régionale de crédit agricole et dix celle de la mutualité, tandis que seuls cinq d'entre eux sont président d'une section départementale de l'Office du blé (ONIC). On note surtout l'importance numérique et relative des « présidents de fédés » et des coopérateurs – que les statuts de la CGA, en séparant strictement les secteurs syndical et économiques, font davantage ressortir que pendant l'entre-deux-guerres, où syndicats-boutiques et coopératives se distinguaient moins aisément. Si les responsabilités professionnelles locales, communales ou cantonales, sont peu lisibles, l'envergure nationale de certains présidents est avérée : 20 d'entre eux sont responsables dans une quinzaine d'instances nationales sises à Paris. Six appartiennent au bureau de la CGA, treize au bureau ou au conseil d'administration de la FNSEA, quatre au bureau ou au comité permanent de la

Fédération nationale du crédit agricole, deux au bureau de la Fédération nationale de la coopération agricole, deux à celui de la Fédération nationale de la mutualité et de la coopération agricoles, deux à celui de la Fédération des associations viticoles de France. Ainsi, quelques-uns des présidents qui constituent la nouvelle APPCA se côtoient-ils au sein des principales organisations du début des années 1950. D'autres occupent des fonctions importantes au sein de la Fédération nationale de la mutualité agricole, mais surtout des associations spécialisées, de l'Association générale des producteurs de lin à l'Union nationale des coopératives d'élevage et d'insémination artificielle de l'espèce bovine, en passant par la Fédération nationale des producteurs de légumes et celle des coopératives agricoles de transformation de la betterave industrielle.

- 11 En se fondant sur les taxinomies professionnelles relevées³⁹, outre l'évidente et écrasante majorité d'agriculteurs, on remarque surtout l'absence d'indication de l'orientation de l'exploitation, dans 71 % des cas : 39 des présidents sont dits « agriculteur » ou « cultivateur », 19 autres « propriétaire-exploitant » ou « exploitant agricole », deux « ancien agriculteur » et enfin quatre qualifiés de « propriétaire agricole ». Nous n'avons rencontré de taxinomies susceptibles de renseigner sur l'orientation de l'exploitation que pour 22 présidents : neuf sont dits « vigneron » ou « viticulteur », huit seraient « éleveur » et cinq « horticulteur », « maraîcher » ou « arboriculteur ». Indications floues, trop peu explicites pour renseigner même sur les modes de faire-valoir. Ces biais peuvent toutefois être contournés partiellement.
- 12 En se fondant sur les mandats professionnels exercés, notamment dans des organisations ou organismes spécialisés, il est possible de déduire au moins un aspect de ce à quoi est consacrée l'exploitation, dans 75 cas sur 90. On trouve ainsi dans les rangs de l'APPCA, suivant une répartition en cinq grands types de production : 33 présidents qui produisent des céréales, 7 qui se consacrent à la culture des betteraves ou à leur transformation, 37 qui sont éleveurs, 15 maraîchers, horticulteurs, arboriculteurs ou producteurs de pommes de terre et enfin 13 viticulteurs. Les combinaisons sont multiples et les producteurs de céréales qui sont aussi éleveurs sont plus nombreux que les seuls dix présidents qui ne semblent être que céréaliers. Par ailleurs, l'implantation de ces derniers ne coïncide pas avec les zones de grande production céréalière, notamment le Bassin parisien. En revanche, les sept betteraviers sont issus des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de l'Yonne, principales régions betteravières⁴⁰. Parmi les éleveurs, une analyse fine des intérêts divergents de ceux-ci ne paraît guère possible, mais il convient de noter que la production dominante ou du moins celle défendue par les présidents au sein d'organisations professionnelles spécialisées, est indéniablement la production laitière.
- 13 Les présidents de chambres d'agriculture se revendiquent cependant peu comme des producteurs, préférant mettre l'accent sur leur qualité d'exploitant – terme lourd de sens au sein des organisations nées à la Libération et qui choisirent d'exclure les propriétaires non-exploitants – sans doute aussi pour se distinguer de leurs prédécesseurs à la tête des chambres d'agriculture de l'entre-deux-guerres, parmi lesquels figuraient de plus nombreux propriétaires rentiers, dont quelques avocats ou médecins. La présence d'un vétérinaire, d'un professeur d'agriculture et d'un ancien directeur des services agricoles, ainsi que d'un ancien fabricant de fers à bœufs et d'un ex-commissaire de police ne suffit guère à préciser cette assertion. Peu de représentants des sections de preneurs comme de bailleurs de baux ruraux au sein de l'APPCA – deux preneurs et deux bailleurs –, mais l'élection à la fonction de secrétaire de l'APPCA du seul d'entre eux qui soit détenteur

d'un mandat national, Marc Ferré, président de la section nationale des bailleurs de baux ruraux de la FNSEA, est sans doute l'information la plus significative. En outre, neuf experts agricoles et fonciers, dont les responsabilités dans les évaluations des comptes et montants des fermages sont importantes, se côtoient à l'APPCA ⁴¹.

- 14 L'appréciation de ce que l'on pourrait résumer par leur capital économique et leur capital social ⁴² – emprise foncière, niveau de fortune, parentèle et réseaux familiaux, appartenance à la noblesse ou à la « bourgeoisie agricole » ⁴³, diplômes et formation, décorations – est extrêmement complexe dans le cadre d'une étude englobant tous les départements. Les éventuelles conclusions ne peuvent venir que de la lente et laborieuse collecte d'indices partiels et biaisés. Les portraits individuels de présidents de chambres seront à ce titre plus éclairants que l'énumération lacunaire d'informations elliptiques. Quelques impressions s'en dégagent qui peuvent ici être évoquées. Si les présidents de chambres sont tous grands exploitants, ils sont d'autant plus dominants dans les régions où la grande propriété a une faible emprise. Et une part non négligeable d'entre eux sont de grands fermiers : outre René Blondelle, qui exploite 250 hectares plantés en betteraves dans le Laonnois, citons Louis Rémond, président de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, qui exploite 310 hectares au titre de locataire ⁴⁴, sans doute déjà en polyculture ⁴⁵, ou encore Jacques Benoist, fils d'un des illustres frères Benoist, grands fermiers d'Eure-et-Loir ⁴⁶. Sept présidents appartiennent à une famille noble aux titres reconnus ⁴⁷. Sept ingénieurs agronomes ⁴⁸ et six ingénieurs agricoles ⁴⁹ se côtoient à l'APPCA. Les décorés du Mérite agricole ⁵⁰ représentent au moins les deux tiers de l'effectif, tout comme ceux distingués par l'attribution de la Légion d'honneur.
- 15 Si nous n'avons pu dénombrer qu'une quarantaine de maires ou adjoints au maire ainsi qu'une dizaine de conseillers généraux ⁵¹, nous pouvons affirmer que six présidents de chambres siègent au conseil de la République, et trois à l'assemblée nationale ⁵² : un président sur dix est donc parlementaire au début du printemps 1952. Trois des conseillers de la République siègent aux côtés des « républicains indépendants », deux sont « socialistes », et le dernier est un ex-député radical-socialiste, l'un des « Quatre-vingts » qui votèrent contre l'article unique de la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940. On constate moins d'amplitude idéologique au sein du petit groupe des trois députés : Jacques Le Roy Ladurie, ex-ministre de l'Agriculture sous Vichy, siège au Centre républicain d'action paysanne et sociale (CRAPS), aux côtés de son homologue Jean Deshors, président de la chambre de Haute-Loire, et le troisième avec les républicains indépendants. Trois présidents ont été sénateurs dans les années 1930, et siégeaient à la « gauche démocratique », à l'« union républicaine » ou à l'« union démocratique et radicale ». Deux sont d'anciens députés, dont un appartenait au groupe de la gauche démocratique et radicale entre 1936 et 1940 ; l'autre est un proche de Paul Antier, fondateur du Parti paysan d'union sociale (PPUS) après la Libération, qui aurait eu pour vocation de « recycler la droite agrarienne maréchaliste » ⁵³, et élu député à la Constituante en octobre 1945.
- 16 Les rapports des préfets sur les membres des FDSEA élus en février 1946 sont une mine d'informations sur les appartenances politiques, qui se révèle peu aisée à traiter. Les renseignements fournis sont très hétérogènes : si certains tentent de positionner les dirigeants dans le spectre des partis politiques, d'autres se focalisent sur leur attitude sous l'Occupation, sans forcément en aborder les diverses motivations. Surtout, les rapports préfectoraux sont doublement déformants, par la position dans le champ du préfet lui-même et par les impératifs de la fonction, dans la relation d'étroite

interdépendance qui lie préfet et notables⁵⁴. Ils pointent tout de même l'existence de quelques représentants de la gauche non communiste parmi les présidents de chambres d'agriculture, notamment dans les départements méridionaux, mais cette tendance semble en recul par rapport à l'entre-deux-guerres. Mais Louis Richier, élu député « paysan »⁵⁵ des Hautes-Alpes en octobre 1945 est toujours considéré par la préfecture comme « apolitique et ex-radical-socialiste »⁵⁶ et Fernand Chardin, est dit « d'opinions modérés [quand bien même] on le considérait avant guerre comme sympathisant au parti agraire (parti Dorgères) [sic] »⁵⁷. La zone de convergence politique la plus évidente se situe dans la nébuleuse qui va du PPUS au Centre national des indépendants, qui agrège quelques héritiers du Parti agraire, des comités de défense paysanne ou du PSF et des nouveaux venus au PRL, et qui allie agrarisme et anti-communisme. À cet égard comme à bien d'autres, l'étude fine des trajectoires et des positionnements des membres de l'« exécutif » de l'assemblée peut se révéler éclairante.

Une équipe dirigeante

- 17 Comme avant la guerre, les présidents se réunissent à Paris depuis l'automne 1948. Dès les débuts de son histoire, l'APPCA a mis en place un fonctionnement assurant la permanence et la continuité de la représentation à Paris. Le président ainsi qu'un comité permanent général (CPG) sont élus par les 90 présidents : une vingtaine de présidents en sont titulaires, et ont autant de suppléants. Une représentation par région a rapidement été instituée. Le CPG se réunit une fois par mois et élit un bureau, constitué de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint. Le rajeunissement du CPG et du bureau est net entre 1951 et 1952 : conformément au rajeunissement de l'ensemble de l'assemblée, il passe de 70 ans en moyenne à moins de 58 ans. L'examen du détail de la composition du bureau nouvellement élu en 1952 peut se révéler instructif : y coexistent les deux générations, celle des septuagénaires, actifs dès le début du siècle, et celle des hommes nés dans les années 1900, arrivés aux responsabilités dans l'entre-deux-guerres.
- 18 Âgés respectivement de 72 et 76 ans, les deux vice-présidents, Jules-Édouard Lucas et Joseph Denoyés, présidents des chambres d'agriculture de Seine-et-Oise et des Pyrénées-Orientales, font figure d'« anciens ». Jules-Édouard Lucas est le descendant d'une famille de tisserands et son père était à la tête de plusieurs usines de boutons, à Paris et dans l'Aisne⁵⁸. Diplômé de l'Institut national agronomique (INA) en 1903⁵⁹, il épouse la fille d'un marchand de vin également ingénieur des arts et manufactures⁶⁰. Dès avant 1905, il prend la direction d'une ferme dite « agronomique » à Gournay-sur-Marne⁶¹, vaste exploitation consacrée à l'élevage bovin⁶². Joseph Denoyés, né dans une « vieille famille roussillonnaise »⁶³, docteur en médecine en 1903, exécute le premier cliché radiographique de Montpellier, « un des premiers du monde »⁶⁴. Il s'est allié par mariage aux familles Lamer et Massot, qui comptent plusieurs médecins, chirurgiens et hommes politiques républicains⁶⁵. Il semble issu de ce qui a les apparences d'une « bourgeoisie terrienne »⁶⁶ caractérisée par la « double-résidence » et par la rente foncière, tandis que Jules-Édouard Lucas paraît provenir d'une fraction plus urbaine et industrielle d'une bourgeoisie à l'aisance non moins certaine. La dimension méritocratique de l'itinéraire de ces deux diplômés des meilleures filières de l'enseignement supérieur fait également partie de leurs points communs.
- 19 Le reste de leur trajectoire diffère radicalement. L'ascension de Jules-Édouard Lucas au sein des organisations agricoles doit beaucoup à sa position d'agronome,

expérimentateur, « moderniste », notamment sur l'utilisation du froid et des appareils de traite mécanique⁶⁷. Auteur de nombreux articles sur ces sujets⁶⁸, correspondant national de l'Académie d'agriculture de France, à la section des élevages dès 1912⁶⁹, c'est pendant la Première Guerre mondiale que, réformé pour raisons de santé, il accède à des responsabilités syndicales, au sein d'organisations liées à la « la remise en culture des terres abandonnées », puis à la reconstruction⁷⁰. Celui qui est le fondateur de l'Institut technique de pratiques agricoles (ITPA) en 1919 gravite dans les réseaux des ingénieurs agronomes de sa génération. Certes, Joseph Denoyés, aurait, en 1907, « particip[é] sans réserve aux émeutes de Narbonne, de Béziers et de Montpellier »⁷¹, mais ce n'est qu'en 1935 que son activité bascule de la médecine au syndicalisme viticole, au moment de la retraite mais surtout à la faveur de la crise de surproduction du midi viticole : il préside désormais la commission d'études du Syndicat des vignerons des Pyrénées-Orientales⁷². Il participe à l'élaboration du questionnaire présenté au congrès de Paris de la Fédération des associations viticoles, en juillet 1935, qui préfigure le Statut viticole de cette même année, notamment le financement des récoltes⁷³. Floue et inconstante, leur convergence des années 1930 autour du pôle des organisations liées au « boulevard Saint-Germain » – Jules-Édouard Lucas est secrétaire de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture (SNEA)⁷⁴ et Joseph Denoyés très proche de la Confédération générale des vignerons (CGV)⁷⁵ – est-elle ressentie comme une proximité par les deux hommes ?

- 20 Les conditions de leur entrée dans la chambre d'agriculture sont aussi très discordantes. Dès 1927, Jules-Édouard Lucas est élu membre de la chambre d'agriculture de Seine-et-Oise, sur la liste des délégués des groupements agricoles⁷⁶. Il en est aussitôt élu président, à 47 ans. Le 22 mars 1928, lors de la deuxième session de l'APCA, il intervient longuement en faveur d'un « secrétariat organisé », « qui sera[it] un organe de documentation et également un organe d'exécution »⁷⁷ et qui disposerait de ressources suffisantes pour fonctionner : ce jour-là, il est élu secrétaire⁷⁸ et le demeure jusqu'en 1940, accédant au fil des ans au statut informel de fondateur et cheville ouvrière de l'APCA. Quant à Joseph Denoyés, élu en février 1939 sur une liste proposée au suffrage des agriculteurs de la circonscription de Perpignan⁷⁹, il est aussitôt choisi comme vice-président de la chambre départementale⁸⁰. Le 27 janvier 1941, suite au décès de son prédécesseur, Joseph Denoyés est élu président, à l'unanimité⁸¹ : il a alors 65 ans.
- 21 C'est ici que les itinéraires de l'ensemble des membres du bureau se rejoignent : tous en effet ont eu des responsabilités syndicales, parfois aussi coopératives, au cours des années 1930. Le président de l'APPCA, René Blondelle, ses secrétaire et secrétaire-adjoint, Marc Ferré et Henri Chatras, nés respectivement en 1907, 1900 et 1904, sont devenus présidents d'un syndicat agricole autour de 1930. En 1927, Henri Chatras, éleveur à Pierrefontaine-les-Varans, dans le haut Doubs, âgé de 23 ans, devient le secrétaire-trésorier du syndicat de sa commune tout juste créé avant d'accéder au conseil d'administration de la principale fédération de syndicats du département : l'Union des syndicats agricoles du Doubs (USAD)⁸². C'est à la bascule de Barenton-Bugny, où René Blondelle livre ses betteraves depuis 1929⁸³, qu'il constitue en 1930, avec quelques planteurs des communes du canton de Crécy-sur-Serre, le premier syndicat betteravier de la région de Laon, qui a pour objectif de « contrôler les réceptions et d'améliorer les contrats qui lient les agriculteurs et le fabricant de sucre »⁸⁴. En 1931, avec le concours de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB), René Blondelle « étend le contrôle des réceptions à une demi-douzaine de bascules disséminées dans le département »⁸⁵. Dans la foulée, il devient secrétaire du syndicat betteravier de la région de Laon, tout juste

formé⁸⁶, puis, « chargé par les producteurs de l'Aisne d'aller les représenter à Paris, il entre au conseil d'administration de la CGB dont il devient l'un des vice-présidents »⁸⁷. Quant à Marc Ferré, dès avant 1930, il entre successivement au conseil d'administration de la Caisse régionale de crédit agricole, de la régie du syndicat intercommunal d'électricité et de la mutualité agricole, puis crée la Coopérative des agriculteurs de la Vienne⁸⁸. Seul Henri Chatras n'est pas membre de la chambre d'agriculture avant 1940 : Marc Ferré y accède « dès qu'il eut l'âge »⁸⁹, soit en 1933, à 32 ans ; René Blondelle a le même âge quand il devient membre de la chambre de l'Aisne en 1939. Notons qu'ils sont élus dans les mêmes conditions, soit comme délégués des associations et syndicats agricoles du département, en l'absence de toute liste rivale⁹⁰.

- 22 Quand la guerre éclate, seul Jules-Édouard Lucas n'appartient pas au bureau d'une des principales unions de syndicats agricoles de son département : René Blondelle préside l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne (USAA), Marc Ferré est secrétaire général du Syndicat des agriculteurs de la Vienne⁹¹, Joseph Denoyés est toujours chargé de la commission d'études du Syndicat des vignerons des Pyrénées-Orientales⁹² et Henri Chatras est administrateur de l'Union des syndicats agricoles du Doubs⁹³. Ces quatre organisations sont classées par la Commission d'organisation corporative (COCP) en « catégorie A »⁹⁴, soit parmi les « organisations [qui sont] prédominantes dans leur région, [sur lesquelles] la Corporation pourrait compter tout de suite, [et où] le travail d'organisation corporative pourrait commencer sans délai »⁹⁵. Tous, sauf Henri Chatras, deviennent membres du Comité régional d'organisation corporative (CROC)⁹⁶, puis de l'Union régionale corporative agricole dès sa constitution⁹⁷ et au moment de son renouvellement de 1943-1944⁹⁸. Enfin, en janvier 1944, Jules-Édouard Lucas, Joseph Denoyés et Marc Ferré ont été nommés membres de la chambre régionale dont devait dépendre leur département⁹⁹. Les cinq membres du bureau de l'APPCA de 1952 ont donc participé aux instances de la Corporation paysanne, et ce au-delà de l'échelon local, où les responsabilités revêtent un sens distinct de celui joué dans les capitales départementales ou régionales, ou encore à Paris¹⁰⁰.
- 23 Les positions respectives de René Blondelle et Marc Ferré sont à cet égard particulièrement marquantes. Membres de la commission d'organisation corporative (COCP) en janvier 1941¹⁰¹, ils font partie de cette « équipe de notables »¹⁰² qui est chargée « d'établir la liaison entre les cadres de la vie paysanne et rurale et le Gouvernement [et] d'agir au lieu et place des rouages centraux de l'organisation corporative jusqu'à leur création »¹⁰³. Membres du conseil national de Vichy¹⁰⁴, à la même date, ils siègent parmi ceux « dont la liste évoque un palmarès de la vieille France » et participent à la rédaction des « dispositions essentielles de la nouvelle constitution »¹⁰⁵. Au sein de la COCP, Marc Ferré et René Blondelle appartiennent à la commission de propagande générale, présidée par Henry Dorgères¹⁰⁶. Le 16 juin 1941, ils sont désignés comme délégués régionaux¹⁰⁷, « chargés [...] d'animer et d'orienter la constitution des organisations corporatives »¹⁰⁸ : ainsi les autres membres de la COCP leur reconnaissent-ils les qualités de ces « hommes que leur situation personnelle ou que leur situation professionnelle n'avait pas jusqu'alors nanti de l'autorité nécessaire, mais qui étant investis d'une autorité pourront donner leur mesure »¹⁰⁹. Enfin, les deux hommes sont portés à la tête des unions régionales corporatives (URCA) qu'ils ont contribué à créer, cela dès la fin décembre 1941 pour René Blondelle, en juin 1942 pour Marc Ferré, lors d'assemblées constitutives dont ils mènent les opérations électorales, en présence d'Henry Dorgères notamment¹¹⁰. Réélus lors du renouvellement des URCA en décembre

1943, ils sont restés en fonctions jusqu'à la dissolution de la Corporation paysanne : ainsi, à la tête de l'URCA de l'Aisne, René Blondelle affirme encore en juillet 1944 que « le devoir de la Corporation est de continuer à assurer coûte que coûte le ravitaillement du pays »¹¹¹.

- 24 Ces cinq exemples infirment le mythe des « hommes nouveaux » persistant et récurrent dans l'historiographie¹¹², lequel mythe est particulièrement saillant à propos de l'épisode de la Corporation paysanne, qui aurait permis « l'accélération de l'ascension d'une élite paysanne qui compense la lenteur initiale de la couche agricole à dégager ses propres dirigeants »¹¹³. Gordon Wright évoquait déjà cependant, mais sans s'attarder, le fait que les syndicats corporatifs étaient déjà des « dirigeants ruraux en puissance avant même que Vichy ne les consacra »¹¹⁴. Les membres du bureau de l'APPCA de 1952, notamment les trois plus jeunes, Marc Ferré, Henri Chatras et René Blondelle, correspondent à ce modèle : occasion de consécration et d'affermissement de leurs positions, la Corporation paysanne est également un creuset d'hommes, d'idéologies et d'expériences. Le témoignage de Jacques Thuet, membre de l'URCA de l'Aisne à partir du 27 décembre 1943, donne, presque 30 ans plus tard, la très forte impression d'une formation de René Blondelle au rôle de dirigeant agricole d'envergure nationale, toute entière effectuée au sein de la Corporation paysanne : « son expérience [...] s'aiguise dans les rencontres avec les autres provinces, il devient dans le cadre de l'organisation professionnelle un conducteur d'assemblée hors de pair »¹¹⁵. Les années 1941-1944 sont également celles de la fréquentation assidue d'« une équipe d'agriculteurs d'à peine 40 ans » que René Blondelle côtoie tout au long des années 1950 et 1960. C'est toujours sous la plume de Jacques Thuet que l'on perçoit que la Corporation paysanne a concrétisé une part des aspirations agrariennes et corporatistes de René Blondelle, dans une « Unité » vue comme « la grande possibilité d'entente du monde de la terre ». Son paternalisme est évoqué en renfort pour étayer la vision idyllique de la Corporation paysanne¹¹⁶, et c'est alors que pèse le plus sur le récit le poids de la solidarité qui lie le défunt et son thuriféraire dans l'appartenance aux mêmes organisations durant les « années troubles »¹¹⁷. Ainsi, on ne sait plus guère si c'est l'itinéraire de Blondelle ou le sien propre que Jacques Thuet cherche à réhabiliter, quand il convoque « Montoire »¹¹⁸, faisant preuve d'un anachronisme patent, pour expliquer que progressivement, « le Syndic régional [Blondelle] espace ses présences au Conseil national et affirme l'indépendance de l'organisation corporative de la région et de la politique »¹¹⁹.
- 25 Leur retour à la vie syndicale aux lendemains de la Libération ne va pas de soi. Paradoxalement, c'est René Blondelle, que l'ancien syndic national de la Corporation paysanne, Adolphe Pointier, considérait comme son « poulain »¹²⁰, qui effectue le retour le plus fulgurant : dès le 17 mai 1945, il est élu avec toute sa liste pour diriger la FDSEA de l'Aisne¹²¹. Un an plus tard, le préfet qualifie les membres de cette liste, tout juste réélue, de « cultivateurs évolués », considérés par d'aucuns alors de « tenants du Gouvernement de Vichy », mais qu'il considère d'abord comme « foncièrement anti-allemands » et dans le cas de René Blondelle « avant tout anti-communiste », « sincère, droit, mais fermement agraire », faisant preuve de « souplesse et d'habileté »¹²². En 1945, Joseph Denoyés devient lui aussi président de la FDSEA des Pyrénées-Orientales¹²³ et est réélu un an plus tard, sous le regard bienveillant du préfet, qui estime que bien qu'ayant été « l'un des dirigeants de la Corporation paysanne dans le département », il « ne s'est pas compromis sur le plan politique »¹²⁴. Henri Chatras fait un retour moins remarqué et décalé dans le temps d'une décisive année, en devenant d'abord délégué cantonal de la CGA, avant de

conquérir lui aussi la tête de la FDSEA¹²⁵. Quant à Jules-Édouard Lucas, sa position est celle d'un effacement progressif : en 1946, il est président du Comité départemental des céréales de Seine-et-Loire¹²⁶, et ses activités sont désormais presque exclusivement consacrées à la question de l'habitat rural, au sein des organisations *ad hoc*¹²⁷. Le retour de Marc Ferré est plus lent : les critiques pleuvent à propos de ses activités sous l'Occupation¹²⁸ et ce n'est qu'en 1947, en tant que trésorier de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) que les archives le mentionnent à nouveau¹²⁹. La réapparition de ces acteurs dans les appareils syndicaux de l'après-guerre, en amont du « retour des évincés » de mars 1946¹³⁰, est rendue possible par la clémence préfectorale et par une « double amnistie officieuse, d'une part celle accordée par le GRPF qui se heurte à la nécessité de la reconstruction et, d'autre part, une amnistie venant du monde rural qui porte de nouveau à la tête des affaires agricoles communales ses anciens dirigeants »¹³¹, ce dernier aspect valant aussi, avec des nuances, pour l'échelon départemental.

- 26 Au cours des années suivantes, tous participent à leur manière à la refondation des chambres d'agriculture et de leur assemblée permanente. Jules-Édouard Lucas et Joseph Denoyés assistent dès novembre 1948 à la réunion des présidents à Paris¹³² – aux côtés de Marc Ferré, suppléant délégué et « interprète »¹³³ du président de la chambre de la Vienne, excusé – et reprennent la présidence de leur chambre départementale en 1949. René Blondelle, alors secrétaire général de la FNSEA, assiste aux sessions en tant que suppléant délégué de la chambre d'agriculture de l'Aisne, en l'absence du président. Alors que dix membres de la chambre du Doubs sont décédés, dont deux en déportation, et qu'un autre est « frappé d'indignité nationale »¹³⁴, Henri Chatras, bien que n'en étant pas membre, devient rapidement l'interlocuteur principal de Luce Prault, durant toute la phase de refondation¹³⁵. Le 20 mars 1950, lors de l'assemblée générale annuelle de la FDSEA du Doubs, à Besançon, Luce Prault présente un rapport sur « les chambres d'agriculture et l'organisation professionnelle agricole »¹³⁶, bénéficiant là d'une tribune rare dans un climat d'hostilité aux chambres d'agriculture. Notons enfin que Jules-Édouard Lucas signe, au nom de l'APPCA, l'« Accord national agricole » du 8 février 1951¹³⁷.
- 27 Leur accès aux « unes » de la presse agricole est un autre de leurs points communs. Jules-Édouard Lucas occupe à la Libération le poste de rédacteur en chef de *L'Île-de-France agricole*¹³⁸, dans lequel il publie plus de mille éditoriaux entre 1945 et 1953¹³⁹. À la mort de Joseph Denoyés, il est dit que *L'Agri... des Pyrénées-Orientales* « était un peu son enfant. Il en avait jeté les bases et fixé le cadre. Il avait exprimé sa foi dans son avenir dans notre premier numéro [sic] »¹⁴⁰. Dans les années 1950, Jean Raffarin se souvient : « j'étais tout enfant que déjà, je connaissais de nom, Monsieur Marc Ferré. En effet, mon père comme tant d'autres, lisait avec avidité ses articles "En passant" qui avaient porté à 18 000 exemplaires le tirage du bulletin du syndicat des agriculteurs de la Vienne [...] : à 25 ans, il était [en effet] déjà secrétaire général [de ce] syndicat [...] et animateur du bulletin (*La Vienne agricole* d'alors) »¹⁴¹. René Blondelle était sans doute déjà audible dans la presse axonaise de la fin des années 1930 et dans les organes de presse locaux et nationaux de la Corporation paysanne : c'est cependant après 1945 que sa voix devient omniprésente, du *Bulletin de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne* à *l'Information agricole*¹⁴². Fondateur et gérant dès 1948 de *La Terre de chez nous*, « hebdomadaire franc-comtois des fédérations d'exploitants agricoles, de l'élevage et du lait »¹⁴³, Henri Chatras y distille sa conception sans nuances de l'« unité paysanne » proclamée alors : « dans un

département où les divisions ne doivent pas exister », Henri Chatras se félicite d'avoir réussi la fusion entre tous les organes d'information agricole du département, soit « une presse unique »¹⁴⁴. Ce rôle dans la presse agricole locale semble bien le plus sûr moyen d'imposer une conception de « l'unité paysanne » et d'en incarner, au fil des éditoriaux, le plus zélé des représentants.

- 28 D'après l'étude et la fréquentation assidue de la correspondance des années 1952-1953, et leur traduction en termes de pouvoir de décision, les plus jeunes des membres du bureau occupent les positions qui sont réellement « de pouvoir » tandis que les deux vice-présidences sont quasi-honoraires. La continuité est assurée en apparence par l'élection de ces derniers, mais le renouvellement est profond. Il est d'ailleurs confirmé l'année suivante par l'élection de deux nouveaux vice-présidents, Olivier Desbarats et Albert Barré, 45 et 59 ans, dont les profils sont plus semblables à ceux du président et de ses secrétaires.
- 29 Les conditions laborieuses de la refondation des chambres d'agriculture et de leur assemblée permanente n'ont pas été évoquées ici en détail ; il convient cependant de noter que cette renaissance est le résultat d'une initiative départementale, vite reprise en main par l'ancien directeur des services de l'APPCA qui, entre 1949 et 1952, assume seul cette énorme tâche depuis Paris. Celui-ci, Luce Prault, naît le 14 janvier 1899 à Châtillon, dans l'Indre¹⁴⁵. Ce fils d'instituteur entre au lycée Janson de Sailly, à Paris, fréquenté par la grande bourgeoisie et l'aristocratie de la capitale et de province, notamment pour sa classe préparatoire aux écoles d'agronomie¹⁴⁶. Quelques années plus tard, il sort de l'INA avec le diplôme d'ingénieur agronome, dans la section d'application de la mutualité et de la coopération agricoles : il appartient à la promotion dite « de guerre », celle des étudiants dont le parcours a été interrompu par leur mobilisation¹⁴⁷. De 1922 à 1924, il est secrétaire-rédacteur comptable à l'Office national de crédit agricole. Directeur des services agricoles du Pays d'Auge, il fonde en 1926 la Confédération générale des producteurs de fruits à cidre et le syndicat de la marque d'origine *Pays d'Auge*¹⁴⁸. C'est en tant que secrétaire-général adjoint de la Confédération nationale des associations agricoles (CNAA) naissante¹⁴⁹, qu'il est approché par Joseph Faure, lequel le choisit comme secrétaire administratif de l'APPCA dès 1927 – il cumulera ces deux postes jusqu'en 1937¹⁵⁰. Il épouse en 1930 Edmée Rabaté, fille de l'ancien directeur de l'INA. Entre février 1941 et juin 1944, il est secrétaire général au ministère de l'Agriculture, puis aux Questions paysannes et à l'Équipement rural, auprès de Pierre Caziot puis de Jacques Le Roy Ladurie. À la Libération, il reprend des fonctions au sein de la Fédération nationale de la propriété agricole (FNPA), née en réaction au statut du fermage de Tanguy-Prigent, ancien résistant et ministre de l'Agriculture. En novembre 1948, il retrouve son poste de directeur des services de l'APPCA, puis devient secrétaire général de la FNSEA en 1950¹⁵¹.
- 30 Ce proche d'Henri Noilhan – secrétaire du Parti agraire et paysan français (PAPF)¹⁵² –, fer de lance des vellétés de refondation des chambres d'agriculture en 1948-1952, élu de la chambre d'agriculture de l'Indre en février 1952¹⁵³, enclenche puis incarne le mouvement de prise de pouvoir des « administratifs » face aux élus au sein des chambres d'agriculture et de l'APPCA. Il témoigne de l'inanité d'une conception technocratique et apolitique de directeurs qui seraient interchangeableables, ainsi que de la discrète perméabilité de la frontière élus-administratifs.

L'APPCA et les zones-témoins : devenir un rouage

- 31 La reconstruction est l'occasion pour les pouvoirs publics de mettre en marche une « économie concertée ». Le plan Monnet, conçu dès l'automne 1945, est en vigueur dès 1947 : l'un de ses cinq grands objectifs est « de moderniser l'agriculture »¹⁵⁴. Ce plan est largement financé par l'aide accordée à la France dans le cadre du plan Marshal dont 7,35 % de la contre-valeur a été consacrée à des prêts à l'agriculture, et 5,88 % à la reconstruction des entreprises agricoles, industrielles et commerciales, entre 1948 et 1951¹⁵⁵. Le plan Monnet instaure également une forme de concertation au sein des commissions de modernisation et d'équipement, dans le but d'« associer à la préparation du Plan tous ceux qui auront à l'appliquer »¹⁵⁶. Paul Houée décrit ainsi la stratégie de Jean Monnet vis-à-vis de l'agriculture : « plutôt que d'affronter le système agricole traditionnel, le Plan Monnet contourne l'obstacle, préfère agir en amont et en aval de la production, entraînant les exploitations familiales dans le processus de mécanisation et dans le réseau des équipements collectifs des campagnes et des industries alimentaires »¹⁵⁷.
- 32 Dans les milieux politiques et professionnels agricoles la « théorie du retard et son corollaire, la remise en cause des "choix" faits par le passé en matière d'agriculture »¹⁵⁸, reste cependant très prégnante. Pierre Muller parle de « l'époque des "missions de productivité", où les équipes françaises, souvent composées d'agriculteurs "de pointe", selon l'expression courante, et de fonctionnaires, vont se rendre à l'étranger afin de s'initier aux méthodes des agriculteurs "non retardataires". Ces missions se rendent aux États-Unis, en Angleterre, en Hollande. Elles peuvent contribuer au nouvel état d'esprit en témoignant de ce qui peut être fait. Elles vont surtout donner encore plus de force à l'idée de *retard* français ». De fait, et cela se prolonge tout au long des années 1950, de nombreuses actions destinées à promouvoir le « progrès technique » et les « équipements individuels et collectifs » se développent et allient partenaires privés et publics.
- 33 Se met alors en place, au début de l'été 1952, le programme intitulé « Aide technique et financière de productivité », qui « a pour but de diffuser les pratiques culturelles modernes et d'une façon générale toutes les techniques agricoles récentes, non plus par les seuls moyens habituels de vulgarisation et d'enseignement, mais à l'aide d'exemples concrets étendus à des unités territoriales, où des efforts cohérents et généralisés tendront à accroître à la fois la production et la productivité »¹⁵⁹. Selon les rédacteurs d'une note datée de l'été 1952, ce programme « s'inspire des résultats obtenus au cours d'expériences désignées sous le nom de "villages-témoins" »¹⁶⁰, expériences lancées par l'AGPB à la fin de l'année 1948¹⁶¹. Il s'agit de « prouver par les faits que les progrès déjà accomplis par certains sont parfaitement réalisables par les autres »¹⁶², dans la droite ligne d'une « pédagogie de l'exemple »¹⁶³ inaugurée auparavant par les fermes-modèles¹⁶⁴ et entretenue par les concours agricoles¹⁶⁵. Une circulaire ministérielle de juin 1952 dévoile les modalités concrètes du programme : parmi celles-ci, il est précisé que « la mise au point sur le plan local du programme technique, la localisation du "Village-Témoin" ou du "Secteur Encouragé", l'action technique et l'attribution des prêts et subventions résulteront d'une action conjointe de la chambre départementale d'agriculture, représentant la profession, et de la Direction des services agricoles, agissant pour le compte du ministère de l'Agriculture ».

34 Cette association des chambres d'agriculture au projet, s'accompagnant de dispositions méticuleuses, constitue l'un des premiers exemples notoires de ces actions situées « à la jonction de l'initiative publique et de l'action professionnelle »¹⁶⁶ : souvent citée lorsqu'il s'agit d'en dresser la généalogie, elle n'a cependant que rarement été étudiée pour elle-même¹⁶⁷. Pourtant des questionnements nombreux se profilent : comment l'APPCA s'est-elle investie sur le terrain du progrès technique et a-t-elle misé sur ce thème pour prouver son utilité au moment crucial où l'opportunité de sa renaissance était contestée ? Comment, ce faisant, oriente-t-elle l'action des chambres départementales, en proposant une ligne d'action, mais aussi en construisant un référentiel théorique et technique destiné à appuyer ce rôle nouveau ? Se demander « de quelle façon l'APPCA engage-t-elle la culture institutionnelle des chambres, culture entendue comme ensemble de références partagées et disponibles »¹⁶⁸ ne peut se faire sans envisager le rapport inverse, celui d'acteurs et d'actions locales qui infléchiraient la politique menée par l'APPCA. La réflexion ne peut avancer qu'en considérant l'institution APPCA comme interface du pouvoir local et national, et en testant la conformité des événements vécus à la norme du droit et de ses acceptions. Sans préjuger de la portée de cet épisode, qu'il s'agit de jauger, ce sont ces multiples ajustements qu'il importe d'observer dans leurs interférences, et cela nécessairement du niveau national, où se jouent les enjeux les plus évidents, jusqu'aux niveaux du département et de la commune.

Une participation active

- 35 Dans les premiers mois de la mise en place des zones-témoins, l'APPCA et certaines chambres d'agriculture font preuve d'un empressement visible. L'APPCA veille à occuper sa place dans l'élaboration des programmes de réalisations, dès octobre 1951 et à nouveau en février 1952 : la première proposition est dite « mise au point en liaison avec le secrétariat de l'assemblée des présidents des chambres d'agriculture [sic] »¹⁶⁹, tandis que la seconde annonce que désormais le « projet repos[e] essentiellement sur l'intervention des chambres d'agriculture comme supports juridique et financier et comme responsable de la conduite des opérations »¹⁷⁰.
- 36 Le principe accepté, la préparation du programme de la première année est confiée à une commission nationale provisoire¹⁷¹ présidée par le ministre, qui comprend¹⁷² outre les représentants du ministère de l'Agriculture et du parlement, le président de l'APPCA, René Blondelle, son secrétaire, Marc Ferré, ainsi que quatre autres dirigeants agricoles qui sont aussi présidents de chambre d'agriculture. Ce sont eux et les DSA qui sont chargés de préparer et d'envoyer à la commission provisoire les dossiers constitués localement. Les conditions du choix d'implantation des zones-témoins au niveau départemental sont peu connues. En Savoie cependant, l'ancien directeur de la chambre d'agriculture raconte l'intrusion d'« un dirigeant national qui s'appelait Lucien Biset [...] qui avait ses entrées à Paris et qui vers le mois de juin ou par là est revenu en disant : "il va y avoir une action de vulgarisation du progrès agricole à travers une formule dite des zones-témoins et j'ai fait le nécessaire pour que la Savoie en ait une" »¹⁷³. Cette visibilité d'une intervention à plusieurs niveaux pose utilement la question de l'appropriation par les acteurs locaux du bénéfice de l'insertion multiple de leurs dirigeants au sein des dispositifs de gestion des politiques agricoles.
- 37 Dès le mois d'août 1952, les chambres d'agriculture sont engagées dans ce dispositif. Les instances de décisions en sont clairement définies : commission provisoire au niveau

national, chambre d'agriculture et DSA à l'échelon départemental, fonctionnaire de la DSA et agent technique au niveau local. Le rôle de l'APPCA est éclipsé. Rapidement, l'institution parvient pourtant à se créer une utilité parfaitement lisible. Dès l'envoi de la première circulaire ministérielle, le 30 juin 1952, les services de l'APPCA rédigent à leur tour une circulaire qui reprend en les résumant les termes de la précédente, et s'adresse ainsi aux présidents départementaux : « dans l'immédiat, trois préoccupations doivent dominer vos travaux concernant le programme d'Aide technique »¹⁷⁴, dans l'optique évidente de pointer de la manière la plus claire possible les priorités à respecter. Par la suite, cette succession alternée de circulaires produites par le ministère et par l'APPCA est patente.

- 38 La première fonction de ces lettres est de traduire, dans le sens d'expliquer¹⁷⁵. Au début du mois d'août, les membres des chambres d'agriculture concernées par le programme des zones-témoins reçoivent donc de Paris une circulaire intitulée « quelques idées permettant la mise en route rapide des zones-témoins »¹⁷⁶, qui prend soin dès les premières lignes de rassurer ses lecteurs face aux volumineuses directives ministérielles qui doivent s'entasser sur les bureaux, leur rappelant qu'« il ne faut pas se laisser impressionner et en tirer les éléments essentiels pour le début de l'opération ; [et que] parmi les pièces jointes, seule, actuellement, la fiche individuelle d'exploitation est importante »¹⁷⁷. Il s'agit en outre de redessiner un profil au programme en accentuant certains de ses traits, en en escamotant d'autres. Ainsi sont particulièrement soulignés les traits du « bon technicien ». Des conseils précis se profilent : « s'il vous est difficile de trouver dans votre département un agent technique pouvant se consacrer entièrement à l'organisation de la zone-témoin (et l'expérience montre qu'un agent venant d'une autre région peut, quelquefois, réussir mieux qu'une personne de la région), nous sommes à votre disposition pour vous indiquer des candidatures valables »¹⁷⁸.
- 39 Sont indiquées de façon claire les premières réalisations à entreprendre¹⁷⁹. Si ces circulaires n'innovent en rien par rapport à celles données par le ministère, elle ne s'y ajoutent pas en simple surimpression : le langage y est autre, plus épuré, plus impératif aussi. Une autre fonction de ces courriers serait celle, subrepticement ajoutée aux froides directives ministérielles, de l'interprétation politique du but à atteindre. Ainsi, « il s'agit dans chaque région désignée, de faire progresser la technique pour venir en aide à l'exploitation familiale qui, sans cela, finira par sombrer faute de rentabilité »¹⁸⁰. Cette conception, assez générale à l'époque selon certains auteurs – « cette croyance dans le progrès technique s'accompagnait de la conviction qu'il était possible de "sauver" l'agriculture française et de freiner sinon stopper l'exode rural »¹⁸¹ –, reste néanmoins marquée au sceau de l'ambition qu'affichait le syndicalisme agricole dès la conception du projet.
- 40 L'APPCA devient vite un relais tout aussi normalisant que l'est l'action du ministère, tout en constituant une sécurité. Les groupements de productivité agricole prennent la responsabilité de rembourser les prêts auprès de la Caisse nationale de crédit agricole. L'APPCA multiplie les rappels en direction de chambres d'agriculture souvent débordées et de groupements de productivité ne disposant pas d'agents comptables, tandis que le Crédit agricole joue collectivement, et surtout au niveau des caisses régionales, la réussite de son projet de « fidélisation »¹⁸², misant dans cette optique sur l'indulgence et la patience¹⁸³.
- 41 C'est aussi directement vis-à-vis du contrôle du ministère que l'APPCA joue un rôle de filtre, en faisant contrôler de façon formelle les programmes d'action proposés par les

départements¹⁸⁴, mais aussi en intervenant plus directement dans leur élaboration¹⁸⁵. Jean Achard, secrétaire général de l'Institut technique de la betterave (ITB), ex-secrétaire d'État au ravitaillement en 1940-1941, est sollicité dès le 1^{er} juillet 1952 afin d'« assurer, pour la mise en route du programme, la coordination des initiatives et des travaux des chambres d'agriculture intéressées »¹⁸⁶, mission prorogée puisqu'en septembre 1952. Il est alors engagé comme chargé de mission et partage désormais son temps entre l'ITB et l'APPCA¹⁸⁷. Dans les premiers jours du mois d'août, il visite de nombreux départements, intervenant notamment en Savoie et dans les Landes, influant sur les tractations locales.

42 Plus difficile à cerner, du fait de la rareté des documents conservés et de statuts ambigus, les rapports de la Fédération nationale des groupements de productivité agricole (FNGPA) avec l'APPCA doivent toutefois être brièvement éclairés. Émanation très peu spontanée des groupements de productivité agricole constitués dans les zones-témoins sur l'impulsion des circulaires ministérielles, très souvent à partir de groupes déjà constitués, la FNGPA, fondée le 13 novembre 1952¹⁸⁸, est logée par l'APPCA au 11^{bis} rue Scribe. D'après les statuts associatifs qui sont alors consignés, les membres du comité permanent de l'APPCA assistent de droit à l'assemblée générale et ceux du bureau au conseil d'administration de la FNGPA¹⁸⁹. Elle se donne pour président Alcide Evrard, qui est aussi membre de la chambre d'agriculture de la Moselle¹⁹⁰. Son secrétaire n'est autre que Jean Achard, tandis que le secrétariat administratif est géré par Luce Prault, directeur de l'APPCA.

43 Le mouvement le plus significatif d'une réelle volonté de prise en charge et de coordination au niveau national de la part de l'APPCA est celui du développement des services. En juillet 1952, le personnel de l'APPCA n'est constitué que d'« un directeur, une secrétaire, une sténo-dactylographe, une personne s'occupant de la bibliothèque et de la documentation, un ménage de concierges et un chargé de mission qui suit toute la partie financière »¹⁹¹. Outre Luce Prault, recruté dès 1927, et François Houillier, un juriste, chargé d'études, « qui était, avant guerre, un des collaborateurs de l'Assemblée et qui, depuis la reprise d'activité des chambres d'agriculture, a continué à lui apporter son concours »¹⁹², sont successivement engagés, en septembre 1952, trois nouveaux chargés de mission, dont un rémunéré par l'AGPB et l'autre par l'APEP, l'Association pour l'encouragement à la productivité¹⁹³. En octobre, un ingénieur agronome et un diplômé d'école de commerce rejoignent les rangs¹⁹⁴. En quelques mois, les effectifs administratifs de l'APPCA ont donc plus que doublé. Le mouvement ne s'essouffle pas : pendant l'hiver, trois stagiaires arrivent, dont un juriste et un ingénieur agronome¹⁹⁵. Hubert Morhet, ingénieur agronome de 40 ans débute quant à lui en avril¹⁹⁶. La création d'un service éponyme, premier véritable service de l'APPCA, est également significative. Celui-ci se constitue « pour suivre la mise en place des zones-témoins et faciliter la tâche des présidents des chambres d'agriculture intéressées »¹⁹⁷. L'institution réserve les trois pièces libérées par le départ de la Fédération nationale de la coopération agricole en octobre, estimant que « le service "zones-témoins" risque, l'année [suivante], de prendre un certain développement »¹⁹⁸.

44 Pendant ces quelques mois, la collaboration de l'APPCA avec ses deux partenaires privilégiés que sont la FNSEA et les associations spécialisées est invisible sur le thème des zones-témoins. Parler de collaboration avec la FNSEA relève cependant du paradoxe puisque, de mai 1952 au printemps 1954, René Blondelle en est également le président : il semble d'ailleurs que cette simultanéité puisse expliquer une partie des orientations prises. Répondant à un journaliste qui l'interroge sur les raisons de sa candidature, au

mois d'avril 1952, René Blondelle justifie par un projet à long terme la nécessité de cette ubiquité qui semble poser problème à son interlocuteur : « lorsque dans les faits, et ensuite par la loi, les activités respectives des chambres d'agriculture et du syndicalisme agricole auront été nettement définies, lorsque dans les faits une collaboration confiante et efficace aura été établie, mes collègues ont estimé qu'il n'y aurait aucun inconvénient à prévoir une dualité de présidence »¹⁹⁹. De fait, il semble que la tête de la FNSEA soit plus préoccupée de conquérir son autonomie vis-à-vis de la CGA²⁰⁰ que de doubler une APPCA avec qui les rapports sont momentanément normalisés par la double présidence de René Blondelle. À l'examen des situations locales, l'enchevêtrement des appartenances syndicales incite à penser que « pour autant qu'on puisse en juger, il s'agit surtout d'une absence de la FNSEA en tant qu'organisation plus que d'un désintérêt de ses membres à la base qui, eux, étaient souvent partie prenante à une action de vulgarisation »²⁰¹. D'autre part, l'APPCA sollicite pour les zones-témoins « le concours le plus complet des techniciens spécialistes de[s] associations [spécialisées], tant sur le plan national que sur le plan départemental »²⁰², leur communiquant la liste des zones-témoins complétée par le détail des principales productions devant faire l'objet de l'« action technique d'amélioration », et aiguillant les chambres d'agriculture vers les associations idoines²⁰³.

- 45 Des échos tranchent néanmoins. En Savoie, le préfet regrette amèrement d'être « tenu à l'écart de l'exécution du programme ministériel en la matière, le président de la chambre d'agriculture et l'Ingénieur en chef, directeur des Services agricoles étant les seules personnalités chargées d'en assurer la réalisation »²⁰⁴. L'enthousiasme des membres de la chambre d'agriculture s'édulcore ; dès octobre, Pierre Millon fait part à René Blondelle des problèmes que pose la gestion des zones-témoins : « nos difficultés risquent de devenir insurmontables si une solution nationale (sous les angles financiers et assouplissement des méthodes de travail) n'intervient pas à très brève échéance »²⁰⁵. La situation précaire de l'agent technique, sans émoluments jusqu'au mois d'avril²⁰⁶, pose particulièrement problème. En décembre, dans une lettre au ministre où il affirme d'abord que « le lancement des zones-témoins apparaît incontestablement comme l'action la plus efficace qui ait été engagée pour le bien de l'agriculture »²⁰⁷, René Blondelle tempère à peine son propos en mentionnant la « crise de découragement et de scepticisme qui atteint [...] les groupements de productivité »²⁰⁸ relativement aux retards de versement des prêts.

Une mission consultative

- 46 Bien que la représentation des chambres départementales s'accroisse lors des sessions, tout comme l'assiduité des présidents, l'activité consultative se fait discrète. Est-ce à dire pour autant que ce n'est là que l'effet de l'« Accord national agricole » du 8 février 1951²⁰⁹, qui, subordonnant l'action consultative des chambres d'agriculture à la ratification des organisations agricoles, et donc principalement de la FNSEA, aurait découragé toute tentative ? Entre les élections de février 1952 et l'automne 1953, l'APPCA n'adopte que cinq motions.
- 47 Le sujet des zones-témoins est peu débattu. Il s'agit pour de nombreux présidents de justifier le report sur le programme des zones-témoins de crédit ministériels jusque-là alloués à d'autres actions de vulgarisation, notamment les centres d'études techniques agricoles (CETA), jugés « dépassés » par Olivier Desbarats, du Gers²¹⁰. Adolphe Pointier, ancien président de l'AGPB, ancien syndic national de la Corporation²¹¹ et président de la

chambre d'agriculture de la Somme depuis quelques semaines, estime quant à lui qu'il est « indispensable que les chambres d'agriculture, et particulièrement les chambres départementales, servent d'organisme coordinateur de tous les efforts »²¹². Mais pour ceux qui défendent le projet, dont René Blondelle, le débat ne doit pas se perdre en tergiversations et la réussite du programme dépasse largement ses effets directs et locaux.

- 48 C'est au sein du comité permanent général que se discutent réellement les orientations à donner : « organe d'exécution » de l'assemblée²¹³, ce comité se réunit onze fois entre les élections de février 1952 et son renouvellement en mai 1953. Les zones-témoins sont à l'ordre du jour ou occupent une grande part des débats de huit de ces réunions : on remarque alors que des intervenants récurrents se dégagent rapidement. Philippe Lamour, président de la chambre d'agriculture du Gard, et Adolphe Pointier sont les deux intervenants les plus diserts sur le sujet. Leurs orientations idéologiques divergent : le premier est l'un des dirigeants de la FNSEA, y incarnant la tendance radicale-socialiste fidèle à la CGA²¹⁴, le second est l'ancien syndic national de la Corporation²¹⁵. Leurs interventions se complètent néanmoins plus qu'elles ne se heurtent. Ils semblent notamment tomber d'accord sur le fait « qu'il ne s'agit pas, pour les agriculteurs, de gagner plus, mais de bénéficier des progrès de la science, d'un équipement moderne qui leur permette de cultiver mieux [et ajoute qu'] en dehors du rôle des zones-témoins se pose celui des Conseillers techniques »²¹⁶. La foi dans le « progrès technique » réconcilierait-elle les irréconciliables en cette année 1952 ?
- 49 Le sujet du progrès technique est en revanche l'objet d'une activité consultative plus riche, quoique guère plus visible. Retenue parmi les enquêtes à ouvrir auprès des chambres départementales d'agriculture dans la visée dès lors énoncée de « faire comprendre aux pouvoirs publics que les fonctionnaires départementaux ont besoin d'avoir à côté d'eux des représentants qualifiés des agriculteurs »²¹⁷, cette thématique est l'objet d'une enquête au long cours. En Savoie, le rapporteur chargé de traiter cette question est Michel May, ingénieur agricole à Yenne, où il est maire, secrétaire-trésorier du Syndicat départemental du contrôle laitier et du Herd-Book, vice-président de la coopérative d'insémination artificielle, et président de la fédération des CUMA²¹⁸. Il est aussi membre de la chambre d'agriculture et délégué-suppléant à l'APPCA. Au niveau national, Luce Prault mentionne, en réunion du comité permanent général du 27 mai 1952, qu'« aucun rapporteur spécial n'avait été désigné, [mais qu'il a] reçu plusieurs rapports remarquables, dont un de M. de Solages (Pt de la C.A. Tarn) qui a pris une initiative qui mérite d'être signalée : la publication, sous forme de petits fascicules, d'un cours pratique d'agriculture pour les agriculteurs du Tarn »²¹⁹. Aussi Maurice de Solages est-il choisi pour rendre compte des résultats de l'enquête au niveau national, et rapidement nommé président de la commission du progrès technique de l'APPCA.
- 50 Cet homme, né en 1897, a 53 ans quand il est élu président de la chambre d'agriculture du Tarn, mais en est membre depuis 1927. Ingénieur agronome, propriétaire-exploitant à Mézens, à une cinquantaine de kilomètres d'Albi, il est, selon l'annuaire des chambres d'agriculture de 1955, président des Silos coopératifs de Gaillac et de l'Association tarnaise de lutte contre les maladies animales, membre du Comité d'expansion économique du Tarn, et a été distingué par la Croix de guerre 1914-1918 et par l'obtention de la médaille du Mérite agricole, au grade de chevalier²²⁰. Le *Who's who* de l'édition 1957 en donne une image plus complexe. Le comte de Solages y apparaît comme une personnalité influente à bien d'autres points de vue : son appartenance à la noblesse n'y

est pas étrangère, non plus que son mariage avec une femme issue elle aussi d'une famille titrée, ou que sa résidence au château de Mézens²²¹. Mais ce sont ses activités professionnelles qui infléchissent le plus fortement le portrait. Cet « agriculteur et industriel », qui est dit à la fois administrateur de la Société électro-métallurgique de Saint-Béron, de la Compagnie commerciale et industrielle du Midi, de la Société des verreries de Cognac et Carmaux, de la Banque Courtois et de la Société Gaillac-Comte de Noblet, a précédemment administré la Banque générale industrielle et la Compagnie des forges d'Alais ; il est l'ancien PDG de la société de presse *L'Express du Midi*, et enfin un ancien membre du comité scientifique de la recherche agronomique²²². C'est vraisemblablement à un notable d'envergure nationale que l'on a affaire, doté en outre d'une implantation locale forte et fondée sur la présence dans un domaine hérité d'une lignée influente²²³, où l'exercice de la profession d'exploitant, en tant qu'agronome distingué, se double d'une présence dans les conseils d'administration de groupes industriels et financiers importants²²⁴.

- 51 Dès la fin de l'été 1952, Maurice de Solages dresse un premier compte rendu à partir des 37 rapports sur le progrès technique en agriculture envoyés par les chambres d'agriculture²²⁵. Publié dans la revue *Chambres d'agriculture* sous une forme légèrement modifiée²²⁶, ce rapport est suivi d'un questionnaire, également adressé par courrier, aux chambres départementales, que celles-ci doivent retourner avant le 15 novembre 1952. Suivant le plan du premier rapport de Maurice de Solages, les questions alternent entre bilan et perspectives, insistant particulièrement sur les institutions scientifiques, la documentation, la « connaissance raisonnée du département » et sur la détermination des régions géographiques ; les sept dernières questions – sur environ 80 – sont liées à l'implication de la chambre d'agriculture dans le programme des zones-témoins, s'il en existe une dans le département. 49 réponses seulement ont été réceptionnées à l'APPCA en novembre : on assiste au rodage d'une procédure consultative longtemps en sommeil et qui peine à s'adapter aux impératifs de la vie des chambres départementales. Un nouveau compte rendu est établi²²⁷ : ce document ronéotypé, qui est envoyé dans toutes les chambres d'agriculture, devient alors également un instrument de liaison entre elles, et non plus seulement avec l'APPCA : la « pédagogie de l'exemple »²²⁸ emprunte d'autres voies, plus nouvelles sans doute, mais sont-elles plus fréquentées ?
- 52 De ces premières prospections concernant le progrès technique en général va procéder une enquête portant sur la conservation et la fertilisation des sols, dont le rapporteur désigné est à nouveau Maurice de Solages. Le questionnaire adressé aux chambres d'agriculture en mars 1953, est assez clairement le rejeton de celui que les chambres d'agriculture ont elles-mêmes contribué à orienter quelques mois plus tôt. De cette capacité de la procédure de consultation à se dupliquer, il conviendrait de dévoiler les rouages : quels ressorts sont les plus décisifs ? Sont-ce les impulsions nationales ou la puissance discrète et cumulée des élans locaux ? Quelle est la part de l'initiative individuelle et de son inertie ? Dans le cas de Maurice de Solages, ses orientations professionnelles en direction de la recherche et de l'industrie sont trop ostensibles pour qu'on ne soit pas tenté d'y voir une marotte, pour le moins, une connivence avec des groupements de l'industrie chimique, en forçant le trait. L'influence d'un engouement général, en faveur de l'utilisation des engrais notamment, ne doit pas non plus être négligée.
- 53 Ainsi se dévoile dans sa complexité une activité consultative peu lisible qui, de la première impulsion à la constitution d'une base de travail, du travail d'enquête et de

prospection à la prise en charge par l'APPCA d'une demande clairement formulée en direction des pouvoirs publics, se déploie sur des mois, voire des années. Les comptes rendus et discussions relatives aux sols, à leur connaissance, à leur conservation, à leur recalification, s'amplifient jusqu'à la fin des années 1950. Lorsque paraît le décret du 30 juin 1955 sur les améliorations foncières, l'APPCA peut se prévaloir de travaux documentaires réfléchis et d'actions locales concrètes, pour encourager le gouvernement dans ses velléités ²²⁹.

Un « système de publication » ²³⁰

- 54 Avant-guerre, l'APPCA publiait une revue très complète, démarrée sous le nom de *Travaux des chambres d'agriculture*, dont l'ambition n'était pas seulement de rendre compte des travaux consultatifs des chambres d'agriculture, mais aussi de diffuser des informations à caractère technique, politique et culturel. En 1949, la revue doit revoir ses ambitions à la baisse, par désorganisation et manque de fonds : c'est donc à la renaissance d'un organe de presse que l'on assiste, dont la ligne éditoriale ne doit pas être lue comme allant de soi.
- 55 C'est au cours d'un échange entre Adolphe Pointier et Philippe Lamour, qui viennent tous deux d'être élus à la tête de la chambre d'agriculture des départements de la Somme et du Gard, en réunion du comité permanent général, qu'émerge le thème des publications de l'APPCA. Le premier, posant « le problème des débouchés et celui de l'étude des progrès techniques réalisés à l'étranger », s'entend répondre par le second qu'il faut surtout « trouver une solution pour la diffusion et la vulgarisation du progrès technique, [pour lesquels] la question des publications est importante » ²³¹. S'exprimant après une discussion sur les diverses initiatives prises et une intervention de René Blondelle qui « souhaite que les chambres d'agriculture réussissent une coordination qui a toujours échoué », Philippe Lamour défend sa croyance en la fonction coordinatrice d'une publication.
- 56 Dès octobre 1952, il présente au comité permanent général une note qui « fait le point sur les modes d'acquisition de ces connaissances et sur leur insuffisance. Selon lui, "le moyen le plus efficace, parce que relevant davantage de l'initiative individuelle et parce qu'étant le plus facile à alimenter est évidemment la lecture. Mais c'est précisément l'habitude la plus difficile à faire prendre à la plupart des agriculteurs. La vie isolée, la rudesse du climat, la fatigue physique conséquente aux travaux manuels pratiqués à l'extérieur et aussi une inéducation [sic] trop certaine détournent la plupart des agriculteurs de l'habitude de la lecture. Ils lisent peu ou mal et, s'ils lisent, c'est la plupart du temps n'importe quoi. Même le journal n'est souvent lu que le dimanche et l'hebdomadaire professionnel n'a souvent sa bande déchirée qu'au moment d'allumer le feu. Il est indispensable, dans un plan général, en vue du développement du progrès technique de combler une aussi grave lacune et d'en analyser les causes pour en définir les remèdes" ». Aussi conclut-il à « la nécessité d'une publication destinée directement ou indirectement à l'information économique et à la diffusion des connaissances en vue du progrès technique ». Il propose enfin un plan en quatre parties pour une revue qui comporterait des études d'intérêt général pour lesquelles serait fait appel à la fois « aux écrivains connus en matière économique, démographique, sociale, etc. André Siegfried, Halévy, Caziot, Sauvy, etc., [et] aux théoriciens et écrivains du mouvement agricole et paysan, Noilhan, J. Milhau, du Fretay, Fromont, etc. » ; des études de caractère particulier, abordant les problèmes techniques agricoles, les problèmes démographiques et sociaux,

les problèmes économiques, financiers et fiscaux, l'équipement de l'agriculture et les problèmes internationaux ; une partie plus informative se faisant l'écho des événements nationaux et internationaux ; enfin, une partie documentation proposant des tables analytiques des textes législatifs parus et, périodiquement, des articles et études de la revue, ainsi que des résumés des études et informations parues dans la presse concernant l'agriculture. Pour Philippe Lamour, « cette revue devra prendre un caractère de plus en plus attrayant pour aboutir, dans un proche avenir, à une revue publiée sur papier glacé et abondamment illustrée, et à devenir la grande revue nationale et internationale de l'agriculture française, synthèse des publications mondiales en matière agricole »²³².

- 57 Dans ce long développement, Philippe Lamour exprime une volonté apparemment partagée de déploiement éditorial. Entre les quelques pages de 1949 sur lesquelles des informations succinctes sont imprimées avec un souci d'économie évident, aux nombreux fascicules que publie l'APPCA deux fois par mois dès 1953, sont cependant intervenus d'autres facteurs que la simple inspiration généreuse : une loi de finances a permis de renflouer les caisses des chambres d'agriculture et de l'APPCA²³³. Mais, fait nouveau, la question des publications est désormais pensée en relation avec la thématique du progrès technique, en passe de devenir dominante. En juillet 1952, est engagé, comme chargé d'études adjoint, M. Mila, qui devient chef du service de la documentation des organismes installés rue Scribe²³⁴ : notons qu'il s'agit d'un ingénieur agronome et non d'un bibliothécaire. Bientôt, la revue est largement diffusée, à la fois vers les chambres départementales, mais aussi en direction des agents techniques et des présidents des groupements de productivité, chargés localement de la gestion des zones-témoins.
- 58 En ce même automne 1952, l'APPCA prévoit la création « d'un bulletin des zones et villages-témoins afin de créer une liaison entre eux »²³⁵. De facture assez rudimentaire, ce bulletin est à la fois la voie par laquelle transitent des informations immédiates émanant de la capitale, mais aussi un lieu de confrontation d'expériences locales, autour des zones-témoins, souvent extraites de bulletins de liaison locaux, gérés par des groupements, avec ou sans la collaboration de la chambre d'agriculture. C'est précisément la mission de la rubrique *Échos des zones-témoins* qui, entre avril 1953 et mai 1954, totalise quelques 120 pages²³⁶ : y trouvent leur place les comptes rendus les plus divers, de la visite d'un ministre aux observations circonstanciées du vétérinaire sur l'hygiène des étables, de la dernière assemblée générale à la prochaine démonstration de machines agricoles. Ces écrits produits indifféremment par des membres de la chambre d'agriculture, par l'ingénieur en chef de la DSA ou par des acteurs locaux impliqués de près ou de loin dans la zone-témoin, font également du bulletin un lieu de rencontre et de rapprochement des positions. Lieu d'émulation sur le terrain des expériences concrètes, ce bulletin l'est aussi simplement quand il encourage les groupements locaux à éditer quelques pages permettant d'augmenter la publicité de leur action technique exemplaire²³⁷.
- 59 Dans la revue *Chambres d'agriculture* paraissent les rapports et les questionnaires des enquêtes en cours, dont celle menée par Maurice de Solages. Elles y gagnent en visibilité et en clarté : les titres sont mis en valeur, des encadrés soulignent les idées forces ; des études émanant de personnalités extérieures aux chambres d'agriculture viennent corroborer les orientations déjà esquissées. L'expérience des zones-témoins est également mise en avant : c'est à la fois la réalité de terrain, ou plutôt sa transcription enthousiaste et non dépourvue de pittoresque, et le rôle des chambres d'agriculture et de l'APPCA – rôle formel enregistré par les circulaires ministérielles, mais aussi rôle

spontané, « rôle normal de coordination, [qui est] d'apporter aux Chambres en cause son appui matériel et moral »²³⁸ –, qu'il importe de divulguer.

- 60 Pendant ces années 1950-1955, la revue ouvre ses pages, à la fois à des intervenants extérieurs, mais aussi à des expériences concrètes. L'établissement du premier agent technique engagé par une chambre d'agriculture, celle de la Somme, donne lieu à des discours qui formalisent d'emblée un positionnement local caractéristique : selon un membre de la chambre d'agriculture, à l'origine de cette initiative, « l'agent technique n'a aucunement la mission de se substituer aux ingénieurs des Services agricoles ; tout au contraire, ceux-ci étant absorbés dans le cadre très vaste du département, il travaillera avec leur appui et leurs indications techniques mais il sera sur place et en contact direct et journalier avec les agriculteurs, contact personnel lui permettant de vivre un peu la vie des exploitants et de s'intéresser dans le détail à une partie de chaque exploitation »²³⁹. Position conciliatrice ne contestant donc en rien l'utilité des DSA mais imposant subrepticement l'image concurrente d'un conseiller à demeure et dont l'impact est tout autre. L'archétype du conseiller agricole asséné par l'APPCA est celui tout entier contenu dans une interview du conseiller Jean-Pierre Réal, publiée à la fin de l'été 1951, véritable exposé de son emploi du temps, de ses tournées à bicyclette et de ses relations avec les agriculteurs de la Somme²⁴⁰. Cités en exemple à de nombreuses reprises ensuite, les agents techniques engagés par la chambre d'agriculture de la Somme²⁴¹ sont désignés comme ceux « qui répondent le mieux à la définition du conseiller agricole »²⁴².
- 61 Par cet aspect, la politique éditoriale de l'APPCA opte manifestement pour une pédagogie qui confine au rabâchage : la chambre d'agriculture de la Somme est montrée sous le jour de l'exemple à suivre, de chambre-pilote en quelque sorte. Favoriser l'émulation semble être le but évident de cette visibilité, qui pour être efficace est nécessairement simplificatrice, ce qui explique que peu de place soit faite aux expériences des autres chambres d'agriculture. Toutefois, les expériences en matière de conseil agricole tentées dans d'autres départements sont parfois invoquées ; dans l'Eure, la Mayenne et l'Orne surtout, des tentatives précoces sont mises en lumière²⁴³, tandis que les zones montagnardes sont plus tardivement données en exemple, mais avec enthousiasme²⁴⁴. Par le biais des publications aussi, la revue *Chambres d'agriculture* et le bulletin *Zones-Témoins* en sont de lumineuses illustrations, il s'agit de « faire remonter »²⁴⁵ les analyses et les propositions des chambres départementales : les nouvelles des chambres d'agriculture, les extraits de publications locales et les exemples d'initiatives servant à illustrer des thématiques plus générales sont autant d'indices d'une volonté des services de l'APPCA de s'appuyer sur des actions locales concrètes, et donc de s'en tenir informé, dans un but de diffusion.
- 62 Place est faite également dans les pages de la revue à des études plus vastes, ne procédant pas de l'activité consultative de l'assemblée. Ainsi en est-il de la productivité, étudiée par des économistes et des hommes politiques européens. Dans ces pages consacrées aux études techniques et économiques, facilement identifiables comme distinctes des comptes rendus de session de l'APPCA, l'institution ne s'exprime pas en son nom propre, mais se dérobe derrière des références forcément significatives. Lorsqu'en février 1953, les services de l'APPCA décident de renouer avec une « tradition qui remonte aux premières années de son fonctionnement et [d'envoyer] régulièrement tous les mois (en imprimés) au siège des chambres d'agriculture, une enveloppe contenant les documents divers qu'elle aura pu réunir au cours du mois précédent et qui lui auront paru de nature à faciliter l'information des membres des chambres d'agriculture : il doit être bien entendu que ni

l'assemblée, ni les services de l'assemblée, n'accordent pour autant leur patronage aux publications qui seront ainsi diffusées »²⁴⁶. Est-ce à dire pourtant que l'on ne peut y lire la volonté d'orienter idéologiquement l'action des chambres ? En feuilletant attentivement la revue, certains des mécanismes dominants de l'« outillage mental » fourni aux chambres d'agriculture par l'intermédiaire des publications peuvent néanmoins être approchés.

- 63 Parmi les thèmes les plus traités figure celui de la vulgarisation et surtout de son véhicule, le conseiller agricole, personnage central du référentiel en construction. Le tout début des années 1950 semble encore celui de la prégnance des États-Unis, des références aux « agents de comté »²⁴⁷ et de la vogue des missions²⁴⁸ dont l'initiative de la chambre d'agriculture de la Somme découlerait. Des exemples alternatifs sont proposés aux lecteurs : ainsi sont étudiés les services consultatifs agricoles en Allemagne et en Autriche, comme est présenté un technicien du Donaueschingen, en Allemagne, qui fait preuve d'un « génie de synthèse et de compréhension de l'âme paysanne qu'il est très rare de rencontrer chez les techniciens »²⁴⁹. Les exemples britanniques et néerlandais ne sont pas oubliés : il s'agit encore de présenter des expériences démontrant « l'utilité de la vulgarisation agricole individuelle » et donc des « vulgarisateurs de base » par le biais des conseillers de district²⁵⁰.
- 64 Ainsi la revue se fait l'écho, en direction des agriculteurs, des expériences et des éléments de débats européens, tout comme elle est l'un des biais par lesquels transitent les informations d'ampleur nationale, notamment parlementaires, comme les échos de l'assemblée nationale que sont les « réponses aux questions écrites » publiées chaque mois sur les thèmes retenus par l'APPCA. Peut-on dire qu'au cours de cette première année 1952, l'APPCA empreint l'opinion des lecteurs en prescrivant comme remède souverain la méthode de vulgarisation qui est celle de la chambre d'agriculture de la Somme, soit un agent technique à proximité dans chaque canton au moins ? Il s'agit certes d'édifier et de stimuler, mais également de s'affirmer sur le plan national, comme rival sérieux des autres organisations professionnelles agricoles, dont un des atouts serait justement la constitution de ces précieuses synthèses documentaires que la revue diffuse.
- 65 À l'occasion de la participation au programme des zones-témoins, une communication effective s'établit entre APPCA et chambres départementales, qui prend en compte leurs aspirations, tente de s'adapter aux aléas locaux et dresse une oreille attentive aux initiatives concrètes : en ce sens l'APPCA se reconstruit bien en s'affirmant comme l'émanation des chambres d'agriculture. Corps intermédiaire en pleine renaissance, l'APPCA cherche à démontrer son utilité, en s'immisçant dans le moindre interstice vacant entre les agriculteurs et l'administration, et en devançant parfois les chambres départementales dans leurs aspirations.

La crise d'avril 1953 et sa « boîte noire »²⁵¹

- 66 Le conflit éclate le 14 avril 1953 : la belle collaboration entre l'APPCA et les pouvoirs publics trébuche sur la question de la tutelle et de la rétribution des agents techniques des zones-témoins. Dans une circulaire ministérielle adressée aux directeurs des services agricoles, il est question d'« un agent contractuel de vulgarisation, placé sous [l'] autorité [du directeur des services agricoles], [et amené à exercer] les fonctions d'agent technique de la zone-témoin »²⁵². L'effet de cette missive, qui n'était adressée ni aux chambres d'agriculture ni à l'APPCA, est fulgurant : avant même d'en référer à René Blondelle,

absent, Luce Prault alerte les présidents par un télégramme dont la teneur suit : « Instruction ministérielle récente relative recrutement agent technique met en cause indépendance professionnelle zone-témoin. Lettre suit. Chambagri. Fin »²⁵³.

- 67 Cette crise importe plus pour ce qu'elle révèle du fonctionnement de l'institution, dans ses rouages internes comme dans son inscription dans le champ professionnel, que pour elle-même. La séparation formelle entre une dispute circonscrite au niveau national et sa réception locale ne se veut pas qu'un effet de rhétorique, mais entend rendre plus lisible une réception à deux niveaux, dont les rythmes sont discordants. On retiendra d'abord la déformation des termes de la circulaire ministérielle : l'agent technique placé sous l'autorité du directeur des services agricoles, se trouvant brutalement dans le discours de l'APPCA et de la profession, « sous la seule autorité de M. le Directeur des Services Agricoles »²⁵⁴. Par la suite, les traits que prennent le raidissement de l'APPCA et de son CPG évoquent ce que Pierre Muller qualifie de « susceptibilité collective »²⁵⁵ de la profession. Par-là même, l'APPCA joue de la *fusion/confusion* qui règne autour des nouvelles initiatives telles que les CETA et autres groupements de productivité. On assiste en effet à la « fusion inattendue entre le concept très moderne (en milieu agricole) d'initiative individuelle, qui bat en brèche la conception traditionnelle de l'unité organique de l'agriculture sous la direction de ses élites "naturelles", et l'attitude tout à fait traditionnelle de "refus de l'État" »²⁵⁶. Confusion d'autant plus inouïe et singulière qu'aucun des présidents de chambres d'agriculture n'est alors visiblement impliqué dans ces groupements nouveaux²⁵⁷. Il est tentant d'y lire également le produit de l'expérience acquise par bien des présidents au sein de la Corporation paysanne et de l'amertume qui en est issue pour ceux qui ont pensé que l'échec de celle-ci avait été causé par la tutelle jugée abusive du ministère de l'Agriculture.
- 68 Cette susceptibilité est teintée d'une déception non feinte, la circulaire ministérielle étant considérée comme une façon de dénier un investissement important des chambres d'agriculture et des groupements de productivité, qui plus est de la part d'une institution qui renaît tout juste de ses cendres. Jacques de La Grandville, ingénieur agronome travaillant à l'APPCA, exprime cette déception de manière grandiloquente et téléologique : « ou bien nous ne nous sommes organisés et nous n'avons formé des hommes que pour la façade, ou bien nous entendons jouer le rôle pour la reconnaissance duquel, depuis 50 ans, nos chefs paysans se sont dépensés sans compter »²⁵⁸. La mort brutale de Jean Achard, au début du mois d'avril, contribue sans doute à accentuer ce sentiment de découragement collectivement exprimé²⁵⁹. La grande cohérence des propos tenus est-elle le signe d'une exigence, partagée mais non formulée, d'union sans faille face à l'administration ? Dans les documents qui sont transmis aux chambres d'agriculture non directement concernées dès le mois de mai – soit les circulaires et lettres échangées depuis le 2 avril – rien d'indique l'existence d'une pluralité d'opinion²⁶⁰. Là encore, on peut y lire la manifestation de l'expression des seuls « décideurs » de l'APPCA, soit René Blondelle, président, ses secrétaire et secrétaire-adjoint, Marc Ferré et Henri Chatras, et enfin le secrétaire administratif de l'APPCA, Luce Prault, quatre hommes appartenant à la même génération, aux parcours différents mais convergents ou contigus, notamment autour de « l'unité paysanne » – une unité qui s'accommode de l'exclusion des communistes et des salariés agricoles tout en réintroduisant les propriétaires non exploitants dans l'arène – ardemment défendue par eux au sein de la Corporation paysanne et reprise dès les lendemains de la Libération au sein du syndicalisme agricole.

- 69 Les 25 départements concernés par le programme des zones-témoins sont sollicités par l'APPCA pour apporter leur point de vue sur le conflit : seize lettres ont été reçues en réponse. Celles allant pleinement et sans réserve dans le sens de l'opposition formelle de l'APPCA sont rares. Elles proviennent d'un membre du CPG également vice-président de la FNSEA ou d'un président dont le département n'a pas de zone-témoins, et qui se dit « plus à l'aise persuadé que l'ensemble de la chambre départementale [le] suivra pour vous dire qu'il approuve la position prise par le Comité permanent »²⁶¹. La réaction la plus en phase avec la consternation outrée de l'APPCA est sans doute celle de Yves Le Cozannet, président de la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord et député indépendant, qui fait part, sur papier à en-tête de l'assemblée nationale, de son étonnement et de ses préventions contre une fonctionnarisation sclérosante – « à [s]on double titre de parlementaire et de président de la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord »²⁶².
- 70 De nombreuses autres réponses vont dans le sens d'une collaboration fructueuse entre public (DSA) et privé (chambres d'agriculture, syndicats et groupements). De fait, cette coopération avec la DSA est très importante localement, même si les situations sont extrêmement contrastées. La cohabitation des organisations professionnelles agricoles, publiques et privées mêlées, est une des constantes dans les villes-préfectures²⁶³. Dans les zones-témoins, l'agent technique est souvent un fonctionnaire de la DSA depuis le début du programme : les avantages financiers qui en découlent sont souvent décisifs. Pour Henry Magne, président de la chambre de l'Aveyron et également président de la section « lait de vache » de la FDSEA, cette situation allie « l'avantage d'avoir un technicien, quasi officiel et indépendant de toute coterie et de ne pas dépenser de grosses sommes pour le rétribuer »²⁶⁴, tandis que le président du Groupement de productivité agricole de la Côte-d'Or concède qu'« il est certain qu'une aide fournie implique une diminution d'indépendance »²⁶⁵. On peut également y déceler la trace d'une forme de pression exercée par les chambres d'agriculture sur leur assemblée permanente : si cette dernière veut pouvoir capitaliser des réussites au niveau local, dont le succès voulu des zones-témoins, pour asseoir son autorité parmi les organisations agricoles qui comptent à Paris, les chambres d'agriculture attendent de l'APPCA qu'elle fasse pression sur les pouvoirs publics et permette la revalorisation de leurs ressources financières.
- 71 D'autres acteurs locaux s'attachent à développer les raisons d'un positionnement qu'ils ne veulent pas en rupture avec celui de l'APPCA, mais qu'ils situent sur un autre plan. Des animateurs locaux abordent sans ambages le « problème humain »²⁶⁶ et on peut lire en filigrane leur dépit de ne pas trouver sur cette question d'écho à l'APPCA. Ainsi en Isère, le président de la chambre écrit à Luce Prault que ce qui le « surprend le plus c'est que toutes ces questions ne soient pas tranchées définitivement à Paris entre le ministère de l'Agriculture, des Finances et le Comité Permanent, avant de lancer les zones témoins et que l'on n'assiste pas à des hésitations, des réticences, qui découragent toutes les bonnes volontés et ont un effet désastreux dans les milieux ruraux »²⁶⁷. Retenons aussi la lettre du président du groupement de productivité de la zone-témoin d'Apinac, également membre de la chambre d'agriculture de la Loire²⁶⁸, qui s'exprime ainsi : « faire abstraction et éliminer dans les déterminations du choix d'un agent technique des hommes qui sont le mieux à même de sentir les possibilités de réussite ou d'échec d'un sujet appelé à vivre au milieu d'eux, est non seulement une erreur mais une marque de défiance et, ce qui est plus grave, une marque d'indifférence à leurs égards [sic]. Il ne suffit pas d'émarger au budget de l'État pour posséder la science agricole infuse, il faut

aussi avoir la foi en son œuvre »²⁶⁹. Les membres du bureau du groupement de productivité d'Assenoncourt, en Moselle, posent d'ailleurs en des termes plus froids et plus coupants cette même question de l'implication locale personnelle de l'agent technique, « s'étonn[ant] que ce projet ne tienne pas compte du problème humain dans la forme proposée pour le recrutement des agents techniques, estim[ant] qu'il est indispensable que celui-ci allie un profond savoir technique à une sérieuse connaissance du milieu local, car il importe tout autant pour assurer le succès de l'expérience que l'on étudie les éléments matériels et les données humaines de la région »²⁷⁰. Outre les significations hétérogènes que peut receler un même positionnement extérieur, cette conception du conseiller agricole « en prise directe sur les agriculteurs »²⁷¹ est formalisée par les acteurs locaux avant que d'être reprise dans la littérature de l'APPCA, focalisée sur l'expérience de la Somme mais réceptacle des expériences locales.

- 72 Cette impression est confirmée par le cas savoyard. Si le président, Pierre Million, président de la Mutualité sociale agricole de la Savoie et administrateur de la Fédération nationale de la mutualité agricole²⁷², fait part de sa « vive stupéfaction » avant de donner son interprétation, globale – « les chambres d'agriculture ne sauraient accepter que soient mises à exécution des instructions qui porteraient atteinte aux prérogatives de nos assemblées et ouvriraient la porte à l'étatisation de nos compagnies »²⁷³ –, son interlocuteur du groupement de productivité de Bellecombès-en-Bauges insiste sur l'idée qu'« un agent contractuel, c'est à dire sans sécurité et mal payé, sera rarement quelqu'un de valeur »²⁷⁴. L'agent technique de l'époque a pourtant le souvenir de relations harmonieuses entre chambre d'agriculture et DSA, incarnées par l'entrepreneur Lucien Biset et par un ingénieur des services agricoles, M. Bardet, qui, à l'approche de la retraite, voyait d'un bon œil les initiatives des nouveaux dirigeants syndicalistes et acceptait de les faire bénéficier de son expérience²⁷⁵. La transition vers la nomination d'un conseiller technique rattaché à la chambre d'agriculture se fait doucement : le 9 décembre 1953, « compte tenu des prérogatives de la chambre d'agriculture, en matière de vulgarisation, Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il est indispensable d'avoir à son service un Conseiller Technique. Ce rôle [étant] présentement assuré par Monsieur Delaunay, agent-technique du "village-témoin", lorsque ce dernier cessera, l'agent-technique devra rester le conseiller technique de la chambre » ; mise au vote, la proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix²⁷⁶.
- 73 Dans la discordance entre les réactions de l'APPCA et des acteurs locaux, on est tenté de lire le reflet de l'écart qui existe entre les membres des chambres d'agriculture, comme un vaste groupe, et le cercle restreint de leurs présidents réunis au sein de l'APPCA. Plus âgés que l'ensemble des membres des chambres²⁷⁷, les présidents sont également nettement plus anciens dans l'institution et portent collectivement la mémoire des pratiques de celle-ci durant les années 1930. Plus majoritairement anciens corporatistes²⁷⁸, plus impliqués dans la vie des organisations agricoles forgées à partir de la Libération, du département à Paris, comptant dans leurs rangs sept à huit fois plus d'élus à un mandat politique national que les membres qui les ont désignés, les présidents de chambres d'agriculture présentent un profil très différent de celui de leurs interlocuteurs locaux, membres de la chambre d'agriculture ou pas.
- 74 Pour ces derniers, l'engagement dans les zones-témoins est tel que l'impérieuse nécessité de démontrer la valeur de l'exemple, au niveau culturel et technique, mais aussi au niveau de l'efficacité d'un mode d'organisation, justifie de faire peu de cas des perturbations déclenchées à Paris. La chambre d'agriculture se doit de composer

subtilement : soutenir les positions prises au niveau national ne peut constituer une politique, et quelques mois sont nécessaires pour aboutir à la solution, inaugurée notamment par le département de la Somme²⁷⁹, d'un conseiller technique à demeure, dont la mission est explicitement celle de vulgarisateur-coordonateur²⁸⁰.

- 75 Au sein même du corpus des dirigeants, l'intérêt porté au programme d'Aide technique et financière de productivité diffère d'une région à l'autre. André Bégouin, ingénieur agricole et président de la chambre d'agriculture de Charente-Maritime, émet, à propos de la zone-témoins de Nuaillé-d'Aunis, des doutes sur « la rentabilité de l'essai » et affirme que « la zone-témoin n'est qu'un "à côté", [car] qu'on le veuille ou non, le système agricole le plus perfectionné qui soit à l'heure actuelle en France est le système "betterave-blé + lait-viande" »²⁸¹. Il se démarque très fortement notamment de René Talansier et Jean de Marnhac, président et suppléant-délégué de la chambre d'agriculture de la Lozère, lesquels déclarent un peu plus tard avec grandiloquence : « tous les regards, bienveillants ou non, sont fixés sur nous, il faut que notre démonstration réussisse, pour être sûr que nous puissions la continuer »²⁸². Structuration interne du groupe des élites agricoles et perception de la situation locale au point de vue économique et agricole se mêlent et contribuent à des engagements contrastés suivant les régions.
- 76 Cela ne suffit guère cependant à expliquer que le bureau de l'APPCA, quoique encore plus éloigné que l'ensemble des présidents des préoccupations des acteurs des zones-témoins, se soit engagé et maintenu sur cette ligne, puis au-delà du conflit ouvert de 1953, qu'il ait perduré dans un mode de fonctionnement en partie forgé durant les années 1952-1953. Les bouleversements politiques et syndicaux ont sans doute joué un rôle important : Camille Laurens, ex-syndic national adjoint de la Corporation paysanne, député « paysan » depuis 1945 et président du groupe à l'assemblée depuis 1950, devenu ministre de l'Agriculture depuis 1951, quitte ses fonctions le 28 juin 1953. Le « soulèvement paysan de l'été 1953 »²⁸³, procédant de l'effondrement des cours, gagne les viticulteurs du Languedoc, où l'on organise des barrages de tracteurs accompagnés de distributions de tracts²⁸⁴, et s'étend très vite aux régions d'élevage du Massif central²⁸⁵. Ces manifestations débouchent à l'automne sur la formation d'un courant dissident à l'intérieur de la FNSEA, autour de Roland Viel, délégué de la FDSEA du Puy-de-Dôme, qui fédère les petits exploitants du Massif central, de la Vendée et du Poitou, au sein du « Comité de Guéret ». Accentuant la désolidarisation en cours, certains présidents émettent des doutes sur l'opportunité de « pousser les cultivateurs dans cette voie du progrès technique »²⁸⁶, dubitatifs devant la précipitation des actions de vulgarisation entreprises sans coordination et au rythme désaccordé du ressac des aides américaines, face aux manifestations déclenchées par la chute des cours.
- 77 À la présidence de la FNSEA, René Blondelle, non parlementaire mais lié au gouvernement Laniel par le mouvement d'« action civique », s'oppose fermement aux barrages et entérine l'exclusion de nombreuses FDSEA du sud de la Loire : en mars 1954, il « décline le renouvellement de son mandat » à la FNSEA²⁸⁷. Lui et son équipe ont cependant anticipé sur ce retrait de la présidence de la FNSEA. Corps intermédiaires et institutions consulaires, les chambres d'agriculture et leur assemblée permanente sont concurrencées par les multiples instances de consultation qui se sont développées depuis l'entre-deux-guerres. Si les relations de l'APPCA avec le conseil économique et social, où elle dispose à partir de 1951 de trois sièges sur les 35 réservés aux représentants de l'agriculture, sont relativement stables, celles qui s'instaurent avec le commissariat au plan sont plus houleuses. On observe ainsi une crispation de la direction de l'APPCA sur la logique

consulaire : elle s'oppose au principe des nominations de compétence²⁸⁸ et il s'agit de manière très explicite d'une opposition de principe. Son outrance vient de ce que l'impératif de réaffirmer très clairement le rôle de l'APPCA dépasse l'intérêt réel d'une participation à ces réunions. Il s'agit pour l'APPCA d'occuper la place qu'elle estime devoir être la sienne au sein de la nébuleuse des corps intermédiaires et cela passe par l'exigence têtue, dans le domaine agricole, d'une consultation non médiatisée par d'autres conseils. Les exemples illustrant cette forme de « conflit entre le principe de la démocratie représentative et le consentement que tend à exprimer un citoyen actif, concret et situé »²⁸⁹ sont nombreux à la lecture de la correspondance entretenue par l'APPCA avec les pouvoirs publics dans les années 1950. Représentativité et légitimité sont en effet au cœur des enjeux pour l'APPCA, en tant qu'institution, et cela est défendu avec insistance par René Blondelle et les autres membres du bureau, dont l'activité de dirigeants agricoles est désormais largement focalisée sur l'assemblée permanente, dont on peut se demander à quel point elle est pour eux un repli, ou une retraite.

- 78 Vis-à-vis des pouvoirs publics et de leurs instances de consultation, la nécessité pour l'institution d'être reconnue comme institution consulaire, qui commande notamment l'organisation d'audience auprès des personnalités politiques, vaut programme. En février 1954, après l'échange épistolaire entretenu entre René Blondelle et le président du conseil, des représentants de l'APPCA sont reçus par René Coty, président de la République, et lui exposent le rôle des chambres d'agriculture et de leur assemblée permanente, reprenant chacun des articles fondateurs de leur action²⁹⁰. Mais l'obsession legaliste²⁹¹ ne doit pas masquer d'autres conflits. L'enchevêtrement des fonctions, notamment syndicales, du canton à Paris, rend difficile mais cruciale l'harmonisation des positions pouvant être lues comme émanant de l'institution : les réunions préparatoires à celles du commissariat au plan en témoignent. L'énergie que déploient les dirigeants de l'APPCA pour contrôler le réseau d'information circulant entre les chambres d'agriculture et les autres organisations est patente : il s'agit de court-circuiter les réseaux horizontaux par l'instauration de voies verticales prioritaires et rigides. Surtout, cette réaffirmation d'une autorité est sélective : ce sont les relations des chambres d'agriculture avec les organisations publiques (DSA) et « jeunes » (Cercle national des jeunes de la CGA) qui sont visées. La tension entre représentation et expertise²⁹² est exacerbée par la généralisation de la prise de responsabilité des « administratifs » au sein de l'APPCA. Luce Prault, l'ingénieur agronome passé par la DSA et par le ministère, mais également syndicaliste et membre de chambre d'agriculture, est l'incarnation de ce groupe des directeurs d'organisations professionnelles agricoles²⁹³, capables d'anticiper seuls sur la susceptibilité collective de la « Profession » et pas plus « apolitiques » que les élus qu'ils côtoient.
- 79 Échec dont la « boîte noire » permet la description clinique de la situation délicate dans laquelle se trouve l'APPCA, confinée entre l'administration et la profession, reconnue par les chambres départementales sans toutefois que directions nationales et aspirations locales s'ajustent volontiers, l'étude de la gestion des zones-témoins par l'APPCA importe surtout par les mécanismes qu'elle permet de lire, utiles à la compréhension de l'histoire de l'institution comme de l'évolution ultérieure des actions de vulgarisation agricole²⁹⁴. Prise entre deux feux, dans une lutte contradictoire et déchirante pour gagner la reconnaissance des pouvoirs publics, mais aussi des chambres d'agriculture, l'APPCA a su faire fructifier une intuition inattendue : une part de sa légitimité découle dès le début des années 1950 de l'existence de conseillers agricoles dans les chambres d'agriculture et

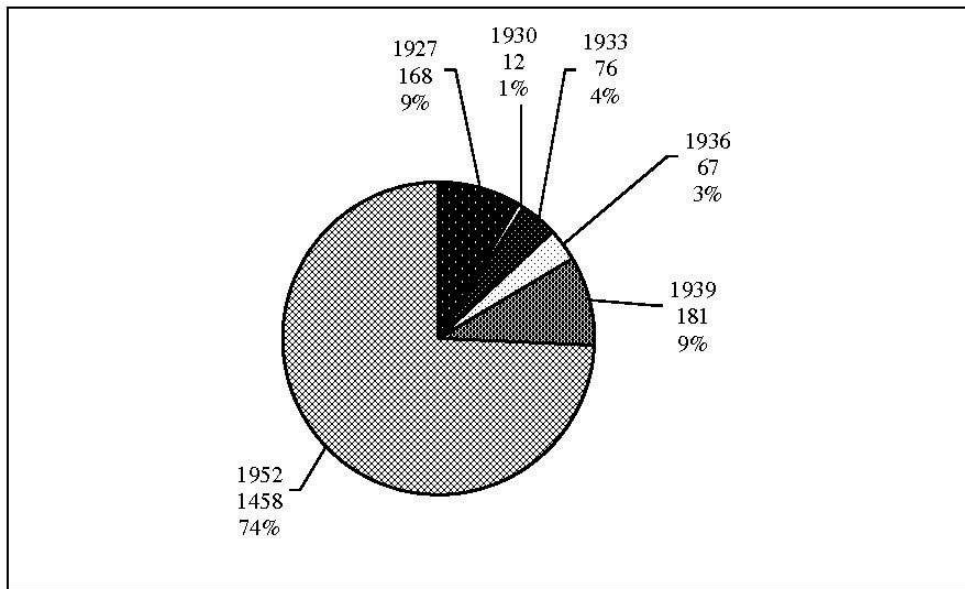
de la capacité de leur assemblée permanente à faire de la coordination des actions locales de conseil la matrice et le cheval de Troie de son retour dans le cénacle des organisations agricoles de rang national. Dès 1954-1955, tout en réclamant une reconnaissance de son rôle « naturel » en matière « de formation, de recrutement, de perfectionnement et d'encadrement des assistants techniques agricoles, ainsi que [...] dans l'élaboration et le contrôle de l'exécution des programmes de vulgarisation »²⁹⁵, l'APPCA déborde de toutes parts l'« Accord national agricole » de 1951 en votant à nouveau des délibérations relatives à la politique générale agricole.

* * *

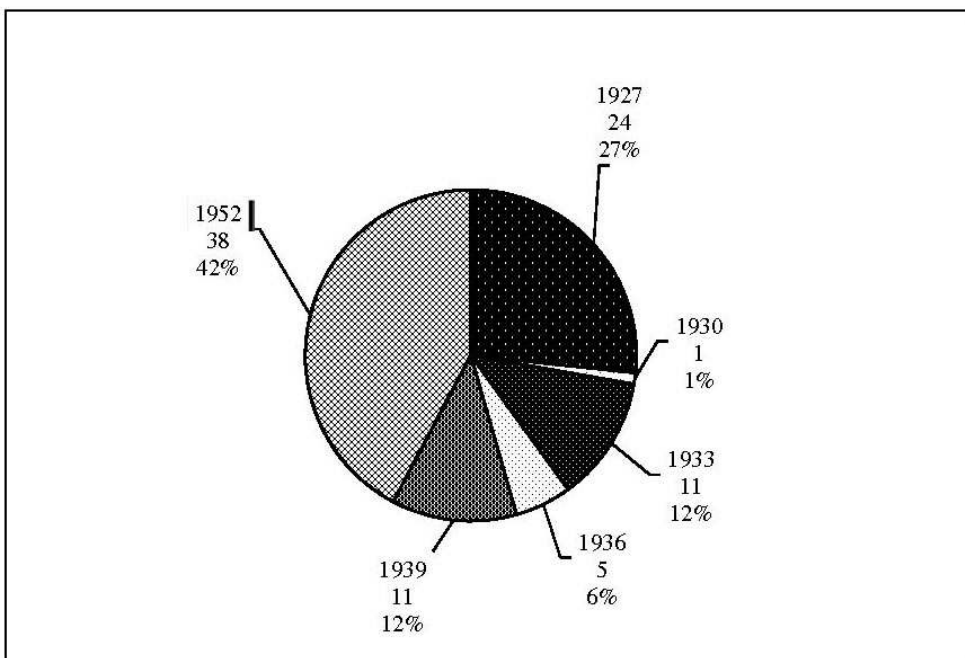
80 En 1952, l'APPCA vient d'être refondée : sa résurrection de 1948-1949 a été tardivement suivie de nouvelles élections, et les chambres départementales d'agriculture ont été renouvelées aux trois quart. Les contradictions sont nombreuses entre cette irruption d'acteurs nouveaux dans une institution dont le rôle est en pleine mutation et le fait que de nombreux protagonistes de l'entre-deux-guerres et de l'Occupation restent en fonctions, et ces tensions sont répercutées et amplifiées au sein de l'assemblée permanente. Les présidents de chambres d'agriculture sont plus âgés, plus anciens dans l'institution, plus majoritairement passés par les instances départementales de la Corporation paysanne, plus impliqués dans les organisations professionnelles agricoles nationales. Pareille distorsion entre les chambres départementales d'agriculture et le groupe des présidents ne peut qu'avoir des répercussions sur l'action que l'APPCA entend mener au nom des chambres d'agriculture. La composition du bureau, véritable instance de décision de l'APPCA, accentue très nettement ce phénomène. L'investissement de l'institution dans le programme d'Aide technique et financière de productivité, autour des zones-témoins, résulte de l'impératif institutionnel de définir de nouvelles tâches et zones d'intervention à l'APPCA, de consolider une légitimité chancelante. L'assemblée permanente se forge un nouveau rôle en devenant un rouage essentiel entre ministère et chambres départementales, en constituant des dossiers techniques argumentés et fondés sur la consultation locale, en organisant son « système de publication » autour du « progrès technique » et de la promotion du « bon conseiller agricole ». Cela ne se comprendrait guère sans la prise en compte des initiateurs de ces actions et sans un regard attentif porté sur le développement des services administratifs de l'APPCA et des chambres d'agriculture, qui s'organisent en parallèle, avec pour pivot, « le progrès technique » et le conseil agricole. De même, les conflits qui éclatent dès 1953 soulignent les difficultés d'une APPCA, dont les dirigeants sont marqués par la Corporation paysanne, à travailler avec les pouvoirs publics, notamment au paroxysme des manifestations agricoles de l'été 1953. Ils éclairent surtout la complexité de l'articulation de cette crise avec l'action entreprise dans les départements. Révélée notamment par la topographie des immeubles voués à l'agriculture dans les villes-préfectures, une forte interconnaissance et interdépendance lie les élus de la chambre d'agriculture, les ingénieurs de la DSA, les dirigeants du groupement de productivité créé au sein de la zone-témoin et les conseillers agricoles aux statuts précaires. Les dirigeants de l'APPCA entérinent cette disjonction entre local et national en adoptant un double langage : tout en maintenant ce rôle nouveau de rouage souple et coordinateur vis-à-vis de l'échelon départemental, l'institution s'autorise, par la voix de son président, des tirades qui nient les avancées locales. Ainsi, pendant la session du 23 novembre 1954, René Blondelle relit devant l'assemblée une adresse récemment adressée au président du conseil : « Les

agriculteurs ont exprimé, à maintes reprises, leur volonté que la vulgarisation du progrès technique et la formation professionnelle agricole soient organisées avec leur concours et sous la direction des chambres d'agriculture assistées, à titre de conseillers, des fonctionnaires compétents. Or, tels qu'ils sont connus, les projets de l'Administration de l'Agriculture, conduisent, au contraire, dans ces deux domaines, à la multiplication de fonctionnaires irresponsables... » Et de conclure : « ces idées n'ont pas encore fait leur chemin en haut lieu. Les chambres d'agriculture agissent. Le président les en félicite » ²⁹⁶.

Graphique 1. Répartition des membres en fonctions en 1952, selon la date d'entrée à la chambre d'agriculture [1962 membres]



Graphique 2. Répartition des présidents en fonctions en 1952, selon la date d'entrée à la chambre d'agriculture [90 présidents]



NOTES

1. De 1927 à 1935, l'APCA est l'Assemblée des présidents de chambres d'agriculture, amicale qui adopte une structure syndicale en 1932. En 1935, un décret-loi crée l'APPCA, Assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture, organisme consulaire, et elle redevient après 1966 l'APCA, Assemblée permanente des chambres d'agriculture.
2. Parmi celles-ci, citons surtout : Marcel FAURE, *Les paysans dans la société française*, Paris, Librairie Armand Colin, 1966, 343 p. ; Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France : histoire politique de la paysannerie au 20^e siècle*, Paris, Editions de l'Épi, 1967, 342 p. (pour la traduction française) ; Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Cahiers de la Fondation nationale de sciences politiques n° 164, Paris, Librairie Armand Colin, 1968, 385 p. ; Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET et Yves TAVERNIER, *Histoire de la France rurale, tome 4 : La fin de la France paysanne, de 1914 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, 666 p.
3. À titre d'exemple : Claude MESLIAND, *Paysans du Vaucluse (1860-1939)*, thèse de doctorat d'État en histoire, sous la direction de Philippe Vigier, Université Paris 10-Nanterre, 1980, 2 volumes, 1039 f°.
4. Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation paysanne*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980, 414 p. ; Édouard LYNCH, *Moissons rouges. Les socialistes français et la société paysanne dans l'Entre-deux-guerre (1918-1940)*, Lille, Presses du Septentrion, 2002, 484 p. Retenons aussi les trois « grands colloques » tournant autour des rapports entre agriculteurs et politique : Jacques FAUVET et Henri MENDRAS [dir.], *Les paysans et la politique dans la France contemporaine*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, Librairie Armand Colin, 1958, 526 p. ; Yves TAVERNIER, Michel GERVAIS et Claude SERVOLIN [dir.], *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, Armand Colin, 1972, 650 p. ; Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET et Philippe LACOMBE [dir.], *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, 594 p.
5. Henri MENDRAS, *Les sociétés paysannes. Éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Armand Colin, 1976, 235 p. ; Marcel JOLLIVET et Nicole EIZNER [dir.], *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, 399 p.
6. Parmi lesquels Pierre BITOUN, *Les paysans et la République : la genèse du syndicalisme agricole corrézien, 1950-1950*, Paris, INRA, 1977, 136 p et Pierre ALPHANDÉRY, *Trente ans d'unité : le syndicalisme gestionnaire dans le Calvados*, Paris, CORDES, 1977, 155 p.
7. Jean-Luc MAYAUD, « De la pluridisciplinarité à l'interdisciplinarité », communication au Séminaire *Retour sur la sociologie rurale*, organisé au Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes, le 15 mars 2007.
8. Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1983, 294 p.
9. Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1984, 173 p.
10. Voir à ce sujet : Laurent DOUZOU, *La Résistance française, une histoire périlleuse : essai d'historiographie*, Paris, Éditions du Seuil, 2005, 365 p.
11. Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans...*, ouv. cité, p. 14.
12. Il convient toutefois de mentionner : Christiane MORA, *Les chambres d'agriculture : représentation et défense des intérêts agricoles, 1924-1940*, Thèse d'histoire pour le doctorat de

3^e cycle, sous la direction de René Rémond, Faculté des lettres et sciences humaines de Bordeaux, 1967, 2 volumes, 500 + 53 f° ; Bruno DUMONS, « Élités agricoles et médiateurs politiques. Recherche sur les élus des chambres d'agriculture dans la France du sud-est en 1927 », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 10, 2^e semestre 1998, pp. 81-104.

13. Robert O. PAXTON, *Le temps des chemises vertes : révoltes paysannes et fascisme rural, 1929-1939*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, 312 p ;

Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État : le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la Cinquième République*, Paris, L'Harmattan, 1994, 282 p.

14. Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural. Volume 1 : Une longue évolution (1815-1950). Volume 2 : La révolution contemporaine (1950-1970)*, Paris, Éditions ouvrières, 1972,

191 et 295 p ; Hélène BRIVES, *Mettre en technique. Conseillers agricoles et pollution de l'eau en Bretagne*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Nicole Eizner, Université Paris 10-Nanterre, 2001, 356 f°.

15. Yves WEBER, *L'administration consultative*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1968, 327 p. ; Françoise DREYFUS, « Représentation et compétence dans les organes consultatifs de l'administration », dans François d'ARCY [dir.], *La représentation*, Paris, Economica, 1985, pp. 141-153.

16. Notamment Claire LEMERCIER, *Un si discret pouvoir. Aux origines de la chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, Éditions La découverte, 2003, 408 p.

17. Parmi eux : Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, 478 p. et Jean-Pierre PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés.*

L'exemple du département de la Marne, thèse de doctorat de 3^e cycle en sociologie, sous la direction de Placide Rambaud, École des hautes études en sciences sociales, 1982, 362 f°.

18. Pour une approche, voir par exemple : Michel CALLON, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », dans *L'Année sociologique*, volume 36, 1986, pp. 169-208.

19. Pierre BOURDIEU, *La reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970, 283 p ; Luc BOLTANSKI, *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit, 1982, 523 p.

20. Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870, tome 1 : Restaurations et reconversions, tome 2 : De la tradition à l'innovation*, Paris, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1992, 1242 p ; Claude-Isabelle BRELOT, « Le syndicalisme agricole et la noblesse en France de 1884 à 1914 », dans *Cahiers d'histoire*, tome 41, n° 2-1996, pp. 199-218 ; Jean-Luc MAYAUD, *Les patrons du Second Empire. Franche-Comté*, Paris/Le Mans, Picard éditeur/Éditions Cénomane, 1991, 184 p. ; Jean-Luc MAYAUD, *150 ans d'excellence agricole en France. Histoire du Concours général agricole*, Paris, Belfond, 1991, 195 p. ; Gaëlle CHARCOSSET, « La distinction aux champs : les médaillés du Mérite agricole (1883-1914) », dans *Ruralia*, n° 10/11-2002, pp. 93-120 ; il faudrait également citer ici les nombreuses thèses en cours au sein du Laboratoire d'études rurales de Lyon.

21. *Journal officiel de la République française*, vendredi 4 janvier 1924.

22. Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940, tome 5*, Paris, Presses universitaires de France, 1968, pp. 1614-1930 (pp. 1662-1663).

23. *Journal officiel de la République française*, jeudi 31 octobre 1935, décret-loi du 30 octobre 1935.
24. *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, arrêté du 29 janvier 1944.
25. « Les Chambres d'agriculture ont officiellement repris leur activité. I. L'initiative de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 3.
26. *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 15.
27. Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...*, ouv. cité. (p. 38)
28. Luce PRAULT, *Mort et résurrection des Chambres d'agriculture, 1940-1952*, Luçay-le-Libre, chez l'auteur, 1978, 17 f°.
29. Arch. APPCA, FNSEA 1952-1956, Note, [sans date]. [note reprenant la chronologie des rapports de la FNSEA et de la CGA avec l'APPCA entre 1948 et 1951].
30. *Ibidem*.
31. « Accord national agricole du 8 février 1951 », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1951, pp. 9-10. [signé par Pierre Martin, président de la CGA, René Blondelle, président de la FNSEA, et J.-E. Lucas, secrétaire de l'APPCA].
32. *Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes). Promotion 1876 à 1954*, Paris, Laboureur et Cie, 1957, 457 p.
33. *Bulletin d'information de la mutualité agricole*, n° 101, septembre 1960, p. 3289.
34. Jean-Pierre PROD'HOMME, « Les relations entre les organisations professionnelles et les agriculteurs », dans *À quoi servent les sociologues ruraux ?— Économie rurale. Revue française d'économie et de sociologie rurales*, n° 103, septembre-octobre 1974, pp. 45-51. (p. 50).
35. Jean DARCET [dir.], *Les conflits de générations*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 190 p. (p. 101).
36. Voir : Tableau : Les 90 présidents de chambres d'agriculture de 1952 : jalons de leur trajectoire, 1939-1952, sur le site internet de la revue, n° 21, article Atrux : <http://ruralia.revues.org/sommaire...>
37. Voir : Graphiques 1 et 2.
38. Confédération générale de l'agriculture [dir.], *Guide national de l'Agriculture française. Documentation pratique et répertoire des fournisseurs*, [Paris], [CGA], [1951-1952], 5 volumes.
39. Toutes sources confondues.
40. *Annuaire betteravier, 1945-1946*, Paris, Confédération générale des planteurs de betteraves industrielles, s.d., 284 p.
41. *Annuaire des experts agricoles et fonciers de France et d'outre-mer. 1954.— Le Trait d'union des experts agricoles et foncier*, n° spécial, [1954], 40 p.
42. Voir notamment : Pierre BOURDIEU, « Le capital social », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, janvier 1980, pp. 2-4.
43. Sylvain MARESCA, « Grandeur et permanence des grandes familles paysannes, L'essor des organisations agricoles en Meurthe-et-Moselle », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, janvier 1980, pp. 35-63 (p. 36).
44. Arch. nat., F^{1a} 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du préfet de Seine-et-Marne, le 6 mars 1946.
45. Arch. APPCA, Élections 1964. Bas-Rhin à Seine-et-Marne, 1964, Fiches individuelles des membres.

46. Rémy LEVEAU, « Le syndicat de Chartres (1885-1914) », dans Pierre BARRAL [dir.], *Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930.— Le Mouvement social*, n° 67, avril-juin 1969, pp. 61-78.
47. Étienne de SÉREVILLE et Fernand de SAINT-SIMON, *Dictionnaire de la noblesse française*, [s.l.], La Société française au 20^e siècle, 1975-1977, 1214 p. et 668 p.
48. *Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes). Promotion 1876-1932*, Poitiers, Imprimerie moderne Renault et Cie, [1936], 507 p.
49. *Annuaire des ingénieurs agricoles, publié par la Fédération nationale des ingénieurs agricoles, anciens élèves des Écoles nationales d'agriculture (Grignon, Montpellier, Rennes)*, Paris, Les Impressions d'Arts, 1928, 416 p.
50. Gaëlle CHARCOSSET, « La distinction aux champs... », art. cité.
51. En rassemblant des informations provenant de diverses sources, donc avec d'importantes lacunes à prendre en considération.
52. Chiffres fondés sur les listes publiées dans les différentes éditions des *Dictionnaires des parlementaires* ainsi que sur les bases de données en ligne de l'assemblée nationale et du sénat, et non sur les seules informations recueillies sur les présidents, largement lacunaires quelle que soit la période considérée.
53. David BENSOUSSAN, « Le Parti paysan d'union sociale », dans Gilles RICHARD et Jacqueline SAINCLIVIER, *La recomposition des droites en France à la Libération, 1944-1948*, Collection Histoire, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 207.
54. Voir notamment : Jean-Pierre WORMS, « Le préfet et ses notables », dans *Sociologie du travail*, n° 3, 1966, pp. 249-275 et Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique...*, ouv. cité.
55. Liste d'Union paysanne, adoubée par le Parti paysan d'union sociale (PPUS).
56. Arch. nat., F^{1a} 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Télégramme du préfet des Hautes-Alpes, 16 mars 1946.
57. *Ibidem*. Lettre du préfet du Loiret, le 6 mars 1946.
58. Page personnelle dans l'arbre généalogique de Patricia Mélantois, épouse de l'arrière-petit-fils de Jules-Édouard Lucas : <http://gw3.geneanet.org/index.php3?b=patoushka1&lang=fr;p=jules+edouard+eugene;n=lucas>. Nous remercions Mme Patricia Mélantois et sa famille de nous permettre de communiquer ces informations.
59. *Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes). Promotion 1876-1932*, Poitiers, Imprimerie moderne Renault et C^{ie}, [1936], 507 p.
60. <http://gw3.geneanet.org/index.php3?b=patoushka1&lang=fr;p=jules+edouard+eugene;n=lucas>.
61. Arch. dép. Seine-Saint-Denis, Bobigny, 2 Fi Gournay-sur-Marne 16, carte postale, noir et blanc ; [ca 1900]. Cachet postal du 4 juin 1911.
62. Entretien avec Aline Mélantois et Annette Queyras, petite-fille et petite-nièce de Jules-Édouard Lucas, avril 2008.
63. Les informations généalogiques sont issues de l'arbre constitué par ses descendants et mis en ligne sur : <http://www.denoyes.com/>
64. *À la mémoire du docteur Joseph Denoyés, 1876-1957*, Perpignan, Imprimeur du Midi, 1960, 77 p. (Discours du docteur Baillat, p. 28).

65. Voir notamment : Adolphe ROBERT, Gaston COUGNY et Edgar BOURLOTON, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Bourloton, 1889-1891, tome IV (notice de Paul Massot, p. 304).
66. Sylvain MARESCA, « Grandeur et permanence des grandes familles paysannes. L'essor des organisations agricoles en Meurthe-et-Moselle », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, janvier 1980, pp. 35-63 (p. 48).
67. « J.-E. Lucas, 1880-1965 », dans *Technique et pratique agricoles*, 3^e trimestre 1965.
68. Jules-Édouard LUCAS, *Les utilisations du froid en agriculture*, rapport au Congrès international du froid, 1908 ; Jules-Édouard LUCAS, *Les machines à traire*, Nancy, imprimerie de Berger-Levrault, 1914, 16 p ; Jules-Édouard LUCAS, *Les coques de cacao dans l'alimentation des vaches laitières*, Nancy, imprimerie de Berger-Levrault, 1913, 30 p.
69. « J.-E. Lucas, 1880-1965 », dans *Technique et pratique agricoles*, 3^e trimestre 1965.
70. *Ibidem*.
71. *À la mémoire du docteur Joseph Denoyés, 1876-1957*, ouv. cité. (Discours de Joseph Sauvy, p. 20).
72. *Ibidem* (discours d'Henry Vidal, pp. 59-61).
73. *Ibidem*
74. *Annuaire national de l'agriculture. 1930*, Paris, Les Éditions commerciales et agricoles, 1930-1931, 4 volumes reliés, p. 175.
75. « Le docteur Joseph Denoyés n'est plus », dans *L'Agri... des Pyrénées-Orientales*, n° 476, 7 mars 1957.
76. Ministère de l'Agriculture [dir.], *Annuaire national de l'agriculture. Toute la France en un seul volume*, Paris, Les Éditions commerciales et agricoles, 1930-1931, 4 volumes reliés, 352 p., 284 p., 668 p. et 200 p. (1^{er} volume).
77. APCA, *Compte-rendu de la séance des 22 et 23 mars 1928*, pp. 20-21.
78. *Ibidem*, p. 38.
79. Arch. APCA, CA Basses-Pyrénées à Pyrénées-Orientales, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.
80. Archives nationales, AD XIX C 115 Pyrénées-Orientales, 1928-1943.
81. *Ibidem*. Session extraordinaire du 27 janvier 1941.
82. Document dactylographié communiqué par M. André Nayener, journaliste à *La terre de chez nous*.
83. Arthur BOURSIER, *Histoire de la betterave*, Paris, Éditions SEDA, 1983, 223 p. (p. 90).
84. Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », dans *René Blondelle, 1907-1971*, [Laon], [chambre d'agriculture de l'Aisne], [années 1970], 242 p. (pp. 5-14) ; *Annuaire national de l'agriculture. 1936-1937*, Paris, Les Éditions commerciales et agricoles, 1936, 1327 p. (p. 126).
85. Arthur BOURSIER, *Histoire de la betterave*, ouv. cité, p. 90.
86. Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », art. cité.
87. *Ibidem*.
88. Jean RAFFARIN, « M. Marc Ferré, Chevalier de la Légion d'Honneur », dans *La Vienne agricole*, 9 octobre 1952.
89. *Journal officiel de la République française*, 4 janvier 1924. Loi du 3 janvier 1924, Art. 15 : Sont éligibles tous les électeurs désignés à l'article 5, âgés de trente ans révolus ».
90. *Chambres d'agriculture*, 10 mai 1939, p. 729.
91. *Annuaire national de l'agriculture. 1939*, Paris, Société artistique de publications techniques, 1939, 1120 p.

92. Arch. APCA, CA Basses-Pyrénées à Pyrénées-Orientales, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.
93. Document dactylographié communiqué par M. André Nayener.
94. Arch. nat, F¹⁰ 4972, archives de la Corporation paysanne : organisation des comités régionaux d'organisation corporative (classeur de fiches cartonnées).
95. Arch. nat., F¹⁰ 4973, archives de la Corporation paysanne, conclusions du comité de répartition géographique des unions régionales corporatives (1^{er} février 1941).
96. Arch. nat, F¹⁰ 4972, archives de la Corporation paysanne : organisation des comités régionaux d'organisation corporative (classeur de fiches cartonnées).
97. *Ibidem*, anciennes listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1942.
98. *Ibidem*, nouvelles listes des membres des URCA et du Conseil régional corporatif, 1944.
99. *Journal officiel de l'État français*, dimanche 13 février 1944, arrêté du 29 janvier 1944 relatif à la constitution des chambres régionales d'agriculture, pp. 477-480.
100. Distinction très finement opérée par : Martin BAPTISTE, *Les dirigeants locaux de la Corporation paysanne. Prosopographie des dirigeants corporatifs des cantons du Bois-d'Oingt et de Vaugneray (1940-1946)*, Mémoire de Master 2 sous la direction de Jean-Luc Mayaud, juin 2008, 281 f°.
101. *Journal officiel de l'État français*, 22 janvier 1941, décret portant nomination des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, 21 janvier 1941.
102. Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation paysanne*, ouv. cité, p. 53.
103. *Journal officiel*, 7 décembre 1940, loi du 2 décembre 1940.
104. *Journal officiel de l'État français*, 22 janvier 1941, décret portant nomination des membres de la commission de l'organisation corporative paysanne, 21 janvier 1941.
105. Robert Owen PAXTON, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Éditions du Seuil, 1973 (traduction française), 375 p. (p. 188).
106. Arch. nat., F¹⁰ 4973, archives de la Corporation paysanne, conclusions du comité de répartition géographique des unions régionales corporatives (19 février 1941).
107. Arch. nat., F¹⁰ 4975, archives de la Corporation paysanne, Liste des délégués et des responsables régionaux.
108. *Journal officiel*, 7 décembre 1940, loi du 2 décembre 1940.
109. Arch. nat., F¹⁰ 4973, archives de la Corporation paysanne, Réunion du comité de répartition géographique des unions régionales du mardi 1^{er} février 1941.
110. Arch. nat., F¹⁰ 4976, archives de la Corporation paysanne, URCA de l'Aisne, procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 26 décembre 1941, et F¹⁰ 5043, URCA de la Vienne, procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 30 juin 1942.
111. *René Blondelle, 1907-1971*, [Laon], [chambre d'agriculture de l'Aisne], [années 1970], 242 p. (p. 16).
112. Voir notamment : Bernard BRUNETEAU, *Les paysans dans l'État...*, ouv. cité, p. 142.
113. Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...*, ouv. cité, p. 133.
114. *Ibidem*, p. 136.
115. Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », art. cité.
116. *Ibidem*. p. 8. « Le Syndic des ouvriers s'appelait Meunier et était employé sur une ferme du canton de Ribemont, où il y avait deux ouvriers. Ce grand diable de 40 ans avait été charretier puis conducteur de tracteur. En sortant d'une réunion, il dit : "Moi, le seul que j'aime là dedans, c'est BLONDELLE, quand on est en train de dire une balourdise, il vous arrête avant qu'on soit allé trop loin, avant qu'on ait pu se faire du mal en face des autres. Au contraire, quand on a quelque chose de bien à dire, et qu'on arrive pas à le dire, il ne vous lâche pas, et vous tourne et vous retourne jusqu'à ce qu'on ait tout dit et

comme il faut. Et ce qu'il y a de bien lorsqu'on termine les réunions, c'est qu'on voit ce que peut accorder tout le monde" ».

117. Pierre LABORIE, *Les Français des années troubles : de la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Éditions du Seuil, 2003, 286 p.

118. Rencontre de Pétain et Hitler le 24 octobre 1940, point de départ de la « collaboration politique » de Vichy avec les nazis.

119. Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », art. cité.

120. Jean POLAK, *Vie, politique de développement agricole et défense des intérêts ruraux. L'exemple de la chambre d'agriculture de la Somme (1949-1989)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Ronald Hubscher, Université Paris 10-Nanterre, 1992, 582 f°. (f° 36 : citant un extrait du pv de la session du 24 mars 1952 de la chambre d'agriculture de la Somme).

121. Jacques THUET, « L'hommage au président Blondelle », art. cité et *Annuaire national de l'agriculture. 1945-1946*, ouv. cité, p. 101.

122. Arch. nat., F^{1a} 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du préfet de l'Aisne, 5 mars 1946.

123. *Annuaire national de l'agriculture. 1945-1946*, ouv. cité.

124. Arch. nat., F^{1a} 4034 : Réponse des préfets à la circulaire n° 287 du ministère de l'Intérieur sur la composition des fédérations départementales du syndicat des exploitants agricoles, février-mars 1946. Lettre du préfet des Pyrénées-Orientales, 3 mars 1946.

125. Document dactylographié communiqué par M. André Nayener.

126. *Annuaire national de l'Agriculture. 1945-1946*, Paris, Horizons de France éditeurs, 1946, 595 p. (p. 262).

127. « J.-E. Lucas, 1880-1965 », dans *Technique et pratique agricoles*, 3^e trimestre 1965.

128. Jean RAFFARIN, « M. Marc Ferré, Chevalier de la Légion d'Honneur », art. cité.

129. *Annuaire de la Confédération générale de l'agriculture, 1947*, Paris, CGA, 1947, 159 p.

130. Pierre BARRAL, *Les agrariens français...*, ouv. cité, p. 287.

131. Martin BAPTISTE, *Les dirigeants locaux de la Corporation paysanne...*, ouv. cité.

132. *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1950, p. 4.

133. Arch. APCA, CA Vendée à Vienne, 1949-1965, lettre de X. Bernard, président de la chambre d'agriculture de la Vienne, à Luce Prault, le 30 juin 1949.

134. Arch. APPCA, CA Doubs à Drôme, 1949-1965, Liste des membres à la suite de l'élection de février 1939, commentaires de 1949.

135. *Ibidem*, double d'une lettre de Jacques Lockart, directeur de l'Union générale des coopératives agricoles d'approvisionnement à Henri Chatras, le 27 décembre 1948.

136. *La Terre de chez nous*, dimanche 19 mars 1950.

137. « Accord national agricole du 8 février 1951 », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1951, pp. 9-10.

138. *Annuaire de la presse française et étrangère et du monde politique*, Paris, [s.n.], 1948.

139. « J.-E. Lucas, 1880-1965 », dans *Technique et pratique agricoles*, 3^e trimestre 1965.

140. « Le docteur Joseph Denoyés n'est plus », dans *L'Agri... des Pyrénées-Orientales*, n° 476, 7 mars 1957.

141. Jean RAFFARIN, « M. Marc Ferré, Chevalier de la Légion d'Honneur », art. cité.

142. *René Blondelle, 1907-1971*, [Laon], [chambre d'agriculture de l'Aisne], [années 1970], 242 p.

143. Document dactylographié communiqué par M. André Nayener.

144. Henri CHATRAS, « Aux paysans du Doubs », dans *La Terre de chez nous*, dimanche 18 janvier 1948.
145. *Who's who in France*, Paris, éditions Jacques Lafitte, 1965.
146. Claude COLOMER, *Janson de Sailly. Histoire d'un lycée de prestige*, Latour-de-France, Éditions de la Tour, 2004, 732 p. (p. 86).
147. *Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes). Promotion 1876 à 1954*, ouv. cité. Luce Prault est dit décoré notamment de la Médaille de la Victoire (14-18).
148. Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.
149. François HOUILLIER, « À la mémoire de Luce Prault (P. 14/20) (1899-1991) », dans *Ingénieurs de la vie*, n° 432-janvier/février 1994, pp. 91-93.
150. Benoît YVERT [dir.], *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, Paris, Librairie académique Perrin, 1990, 1028 p (p. 722).
151. Informations communiquées par Jean-Louis Prault (fils de Luce Prault) en mars 2008.
152. Édouard LYNCH, « Le Parti agraire et paysan français entre politique et manifestation », dans *Campagnes européennes en lutte(s), [19^e-20^e siècles].— Histoire et sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, n° 13-janvier 2005, pp. 54-65.
153. Sous le nom de « Luce Prault-Rabaté », endossant par-là un peu de la notabilité de feu son beau-père (Arch. APCA, CA Ille-et-Vilaine à Indre, 1949-1965, [Résultats des élections de 1952]).
154. <http://www.vie-publique.fr/documents-vp/plans1-2.pdf>
155. Chiffres donnés par : Jean-Pierre RIOUX, *La France de la Quatrième République, Tome 1 : L'ardeur et la nécessité, 1944-1952*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1980, 309 p. (p. 242).
156. Jean-Pierre RIOUX, *La France de la Quatrième République...*, ouv. cité, p. 239.
157. Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural, Volume 1 : Une longue évolution (1815-1950)*, Paris, Éditions ouvrières, 1972, 191 p. (p. 164).
158. Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...*, ouv. cité, pp. 21-22.
159. Arch. APPCA, Zones-témoins avril 1953-1955, circulaire 973 CAB, adressée par le ministère de l'Agriculture, le 30 juin 1952.
160. *Ibidem*, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire 1137 CAB, Instruction ZT-1, adressée par le ministère de l'Agriculture, le 29 juillet 1952.
161. Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...*, ouv. cité, p. 29.
162. J. de SÈZE, « La vulgarisation du progrès technique en agriculture. Données d'ensemble. Compte-rendu et conclusions d'une expérience personnelle », dans *Chambres d'agriculture*, supplément au n° 40, 15 novembre 1953, pp. 1-13 (p. 2) : extraits du travail de fin d'études de J. de Sèze, jeune diplômé de l'Institut technique de pratique agricole (ITPA).
163. Jean-Luc MAYAUD, « Les comices agricoles et la pédagogie de l'exemple dans la France du 19^e siècle », dans Michel BOULET [dir.], *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture, 1760-1945. Actes du colloque ENESAD, 19-21 janvier 1999*, Dijon, educagri éditions, 2000, pp. 253-257.
164. Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante, France 19^e siècle*, Paris, Éditions Belin, 1999, 278 p. (notamment pp. 100-106).
165. Jean-Luc MAYAUD, *150 ans d'excellence agricole en France...*, ouv. cité.
166. Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural...*, ouv. cité, volume 2, p. 45.
167. Citons tout de même : Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...*, ouv. cité. ; Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural...*, ouv. cité. ; François COLSON et Jacques RÉMY,

« Le développement, un enjeu de pouvoir », dans Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET et Philippe LACOMBE [dir.], *Les agriculteurs et la politique...*, ouv. cité, pp. 197-206 ; et plus récemment Hélène BRIVES, « La voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole », dans Jacques RÉMY, Hélène BRIVES et Bruno LÉMERY [dir.], *Conseiller en agriculture*, Dijon/Paris, Educagri éditions/INRA éditions, 2006, 271 p. (pp. 15-36).

168. Hélène BRIVES, « L'environnement : nouveau pré carré des chambres d'agriculture ? », dans *Ruralia*, n° 2, 1998, pp. 73-85 (p. 73).

169. *Chambres d'agriculture*, n° 9, octobre-décembre 1951, pp. 10-12 (p. 11).

170. *Ibidem.*

171. Arch. APPCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire 1137 CAB, Instruction ZT-1, adressée par le ministère de l'Agriculture, le 29 juillet 1952.

172. *Ibidem.*

173. Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.

174. Arch. APPCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 5 juillet 1952.

175. Sans nier la dimension mise en lumière par Michel Callon pour qui l'opération de traduction est celle « qui transforme un énoncé problématique particulier dans le langage d'un autre énoncé particulier ». Michel CALLON, « L'opération de traduction comme relation symbolique », dans *Incidence des rapports sociaux sur le développement scientifique et technique. Séminaire de recherche tenu à la Maison des sciences de l'homme, 1974-1975*, Paris, MSH, 1976, 589 p. (pp. 105-141).

176. Arch. APPCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 11 août 1952.

177. *Ibidem.*

178. Arch. APPCA, Zones-Témoins avril 1953 à 1955, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture « Zones-Témoins », le 29 août 1952.

179. Soit l'amendement des terres acides, l'amélioration des prairies, le nettoyage et la désinfection des étables, la lutte contre la fièvre aphteuse et la tuberculose, contre certains parasites et ennemis des cultures, le désherbage chimique des terres, et la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources fourragères. Arch. APPCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 11 août 1952.

180. Arch. APPCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 11 août 1952.

181. Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...*, ouv. cité, p. 24.

182. André GUESLIN, *Le Crédit agricole*, Paris, La Découverte, 1985, 125 p. (p. 60) ; Arch. APPCA, Zones-Témoins avril 1953 à 1955, copie d'une lettre du directeur général de la Caisse nationale de crédit agricole aux présidents des caisses régionales de crédit agricole, le 19 août 1952.

183. Arch. APPCA, Zones-Témoins avril 1953 à 1955, copie d'une lettre du directeur général de la Caisse nationale de crédit agricole aux présidents des caisses régionales de crédit agricole, le 14 octobre 1952.

184. Arch. APPCA, CA Landes Loir-et-Cher 1949-1965, double d'une lettre adressée par le service « zones-témoins » au président de la chambre d'agriculture des Landes, le 24 octobre 1952.

- 185.** Arch. APPCA, CA Savoie Haute-Savoie 1949-1965, double d'une lettre adressée par le service « zones-témoins » au président de la chambre d'agriculture de la Savoie, le 20 octobre 1952.
- 186.** Arch. APPCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 5 juillet 195[2].
- 187.** Arch. APPCA, Comité permanent général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 2 septembre 1952, p. 9.
- 188.** Arch. APPCA, Circulaires début 1952-fin 1953, rapport sur le premier congrès national des groupements de productivité agricole, 17 novembre 1952, adressé aux chambres départementales.
- 189.** Arch. APPCA, Zones-Témoins avril 1953-1955, statuts de la FNGPA, [novembre 1952].
- 190.** APPCA, *Annuaire des chambres d'agriculture, 1955-1958*, supplément à la revue *Chambres d'agriculture*, n° 87, 1^{er} novembre 1955, 120 p. (p. 77).
- 191.** Arch. APPCA, Comité permanent général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 1^{er} juillet 1952, pp. 6-7.
- 192.** *Idem*, p. 8.
- 193.** *Ibidem*, projet de PV de la séance du 2 septembre 1952, p. 9.
- 194.** *Ibidem*, projet de PV de la séance du 7 octobre 1952.
- 195.** *Ibidem*, projet de PV de la séance du 11 février 1953.
- 196.** *Ibidem*, projet de PV de la séance du 21 avril 1953, pp. 5-6.
- 197.** *Chambres d'agriculture*, n° 17, 1^{er} décembre 1952, p. 8.
- 198.** Archives APPCA, Comité permanent général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 7 octobre 1952, pp. 15-17.
- 199.** Arch. APPCA, Documents officiels (2) 1950-1955, double d'une lettre de René Blondelle à Claude Darcey, rédacteur en chef de l'*Unité paysanne*, le 26 avril 1952.
- 200.** Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...*, ouv. cité, p. 159.
- 201.** Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan...*, ouv. cité, p. 39.
- 202.** Arch. APPCA, Circulaires début 1952-février 1953, copie d'une lettre adressée par René Blondelle aux président de l'AGPB, de la CGB, de la Confédération des producteurs de pommes de terre, de la FNPL, de la Confédération de l'élevage, de la Fédération ovine, de la Confédération de l'aviculture, de la Confédération des producteurs de fruits et légumes, et de l'Association générale des producteurs de maïs, le 26 août 1952.
- 203.** Arch. APPCA, CA Savoie Haute-Savoie, double d'une lettre de Jean Achard à Pierre Millon, le 4 octobre 1952.
- 204.** Arch. dép. Savoie, M 3947 Aide technique et financière de productivité 1952-1957, double d'une lettre du secrétaire général de la préfecture de la Savoie au chef de cabinet du ministère de l'Agriculture, le 7 août 1952.
- 205.** Arch. APPCA, CA Savoie Haute-Savoie 1949-1965, lettre de Pierre Millon, président de la chambre d'agriculture de la Savoie, à René Blondelle, le 31 octobre 1952.
- 206.** Entretien avec Gilbert Delaunay, directeur honoraire de la chambre d'agriculture de la Savoie, mardi 25 mars 2003.
- 207.** Arch. APPCA, Comité permanent général, 1948 à mars 1954, copie d'une lettre de René Blondelle, président de l'APPCA, au ministre de l'Agriculture, le 24 décembre 1952.
- 208.** *Ibidem*.
- 209.** « Accord national agricole du 8 février 1951 », dans *Chambres d'agriculture*, janvier-mars 1951, pp. 9-10. [signé par Pierre Martin, président de la CGA, René Blondelle, président de la FNSEA, et J.-E. Lucas, secrétaire de l'APPCA].
- 210.** *Chambres d'agriculture*, n° 12, juillet 1952, p. 38.

211. Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation paysanne...*, ouv. cité p. 240.
212. *Ibidem*.
213. *Journal officiel de la République française*, vendredi 15 novembre 1935, décret du 14 novembre 1935.
214. Gordon WRIGHT, *La révolution rurale en France...*, ouv. cité, p. 159 ; Paul HOUÉE, *Les étapes du développement rural...*, ouv. cité, p. 166 ; voir aussi : Jean-Robert PITTE, *Philippe Lamour : père de l'aménagement du territoire*, Paris, Fayard, 2002, 369 p.
215. Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation paysanne...*, ouv. cité, p. 240.
216. Arch. APPCA, Comité permanent général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 11 février 1953.
217. *Chambres d'agriculture*, avril-juin 1951, p. 38.
218. APPCA, *Annuaire des chambres d'agriculture, 1955-1958*, supplément à la revue *Chambres d'agriculture*, n° 87, 1^{er} novembre 1955, 120 p., p. 93.
219. Arch. APPCA, Comité permanent général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 27 mai 1952.
220. APPCA, *Annuaire des chambres d'agriculture, 1955-1958*, supplément à la revue *Chambres d'agriculture*, n° 87, 1^{er} novembre 1955, 120 p. (p. 101).
221. *Who's who in France*, Paris, Éditions Jacques Lafitte, 1957, 2304 p.
222. *Ibidem*.
223. Voir notamment, sur la famille Solages et ses activités industrielles : Maurice GRESLÉ-BOUIGNOL [dir.], *Les Tarnais : dictionnaire biographique*, Albi, FSIT, 1996, 413 p.
224. Voir à ce sujet les directions données dans : Jean-Luc MAYAUD, « Pouvoirs économiques, industriels et notables ruraux. Introduction », dans Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir.], *Élites et pouvoirs locaux, la France du Sud-Est sous la Troisième République, Actes des journées d'études de Lyon les 21 et 22 mars 1996*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, 530 p., pp. 303-304.
225. Arch. APPCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 26 septembre 1952, 25 f°.
226. *Chambres d'agriculture*, n° 14, septembre-octobre 1952, pp. 2-16.
227. Arch. APPCA, Circulaires début 1952-février 1953, circulaire adressée par l'APPCA aux présidents des chambres d'agriculture, le 20 novembre 1952, 24 f°.
228. Jean-Luc MAYAUD, « Les comices agricoles et la pédagogie de l'exemple... », art. cité.
229. Arch. APPCA, Circulaires avril 1955-décembre 1955, double d'une lettre de René Blondelle à M. Sourbet, ministre de l'Agriculture, Edgar Faure, Pierre Pflimlin et M. Hirsch, le 29 juillet 1955.
230. Expression employée par Philippe Lamour, le « système de publication » semble recouvrir l'ensemble des publications de l'APCA (revue, bulletin, numéros spéciaux, comptes rendus, ouvrages édités) et la manière dont celles-ci doivent permettre aux chambres d'agriculture « de jouer un rôle de coordination des différentes initiatives, de continuer les expériences déjà entreprises, d'arriver à faire la sélection, par région et par spécialité, des meilleures méthodes de spécialisation, d'arriver à être un élément coordinateur et éducateur ». (Arch. APPCA, Comité permanent général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 1^{er} mai 1952)
231. *Ibidem*, p. 10.
232. *Ibidem*.
233. *Journal officiel de la République française*, lundi 14 et mardi 15 avril 1952, loi de finances pour l'exercice 1952 du 14 avril 1952.

234. Arch. APPCA, Comité permanent général, 1948 à mars 1954, projet de PV de la séance du 1^{er} juillet 1952, pp. 6-7.
235. *Ibidem*, projet de PV de la séance du 2 septembre 1952.
236. Arch. APPCA, Zones-Témoins avril 1953-mai 1954.
237. Arch. APPCA, FNCUMA à Groupement 1952-1965, double d'une lettre adressée par Luce Prault à Louis Kuchly, agent technique à Assenoncourt en Moselle, le 24 septembre 1953.
238. J. de SÈZE, « La vulgarisation du progrès technique en agriculture... », art. cité (paroles de René Blondelle au cours du congrès nationa

RÉSUMÉS

Pendant la période de sa refondation, après la longue éclipse de l'Occupation et de la Corporation paysanne voulue par le gouvernement de Vichy, l'APPCA tente de redéfinir ses attributions et sa légitimité. En prenant une part active, dès avril 1952, au projet lancé par le ministère de l'Agriculture de mettre en place des « zones-témoins », l'assemblée cherche à consolider son emprise, entre l'administration de l'Agriculture, d'un côté, et les organisations professionnelles agricoles, notamment la puissante FNSEA, de l'autre. Elle y parvient en mettant à disposition des chambres d'agriculture un soutien logistique à la fois technique et administratif, en développant ses missions consultatives et en enrichissant sa politique éditoriale. Cette analyse se fonde sur l'étude collective des vies des membres et des présidents de chambres d'agriculture. Les résultats de cette enquête prosopographique nous permettent de comprendre le hiatus entre les acteurs locaux impliqués dans la gestion quotidienne des « zones-témoins » – membres et présidents des chambres d'agriculture, autres dirigeants agricoles, directions des services agricoles départementaux, conseillers agricoles et agriculteurs – et les dirigeants d'envergure nationale, plus préoccupés de défendre les prérogatives de l'institution : ainsi, comprend-on mieux le « double langage » qui s'instaure de part et d'autre.

Mélanie ATRUX, The French Permanent assembly of chambers of agriculture presidents (APPCA) and the agricultural popularization in the early 1950's: a quest for a new legitimacy?

After the long period of Occupation, Vichy and its *Corporation paysanne*, the APPCA tries to redefine and to give itself new attributions. By taking part in the ministerial project of "zones-témoins" from its very start in april 1952, the APPCA aims to reinsure its own legitimacy, trying to find its role between the agricultural public administration, on one hand, and the farmers organizations, especially the strong FNSEA, on the other hand. The APPCA manages it by offering a technical and administrative support to the local chambers of agriculture, and by developing an advisory capacity and a publishing policy. Our analysis is based upon a collective study of the members and presidents of this organization. The results of this prosopography inquiry allows us to understand the gap between the local protagonists involved in the "zones-témoins" management – chambers of agriculture members and presidents, other farmers leaders, the local administrators, agricultural advisers and farmers –, and the national leaders of the APPCA, more concerned by the defence of their institution. Then, the "double language" of this complex institution becomes clearer.